

BULLETIN *MUNICIPAL* *de*

1984-85



Photo : J. Genaro

NOCES D'OR DE MADAME ET MONSIEUR SIMON
CONSEILLER MUNICIPAL DE SERMAISE PENDANT 30 ANS

SERMAISE

le mot du maire

Cette fin d'année 1984 donne l'impression qu'un vent de sagesse vient de souffler sur la France.

La rigueur est le contrepoids qui fait qu'après avoir pendant trois ans ouvert les vannes de nos richesses, dont beaucoup ont profité, et ce n'était que justice, car des salaires et des allocations anormalement bas méritaient un réajustement, il faut maintenant un certain temps qui permette à notre pays d'assimiler ces nouvelles conquêtes sociales.

C'est pourquoi la rigueur est une forme de sagesse qui s'applique aussi bien aux idées un peu folles qui ont pu se faire jour dans d'autres domaines.

C'est ainsi que j'ai lu avec satisfaction la lettre que Monsieur Chevènement, ministre de l'Education Nationale, a adressée aux enseignants au moment de la rentrée des classes.

Il me paraît intéressant d'en citer quelques extraits :

"Dans l'immense compétition qui brasse les puissances, bouleverse les rôles et les hiérarchies, la France ne restera un pays libre que si elle fait et gagne le pari de l'intelligence. Notre nation n'a pas d'avenir si elle ne porte pas toujours plus haut le savoir et la capacité de ses enfants. A côté des technologies modernes, il importe que les jeunes français apprennent à connaître et à aimer leur langue, leur histoire et leur culture. Appuyez-vous sur la tradition, mais restez ouverts à la modernité. N'oubliez pas que votre tâche principale, c'est l'instruction des enfants qui vous sont confiés, la transmission des savoirs qu'ils doivent apprendre à maîtriser..."

Je pense que beaucoup d'entre vous éprouveront, comme moi, une grande satisfaction à la lecture de ce texte.

Et si dans tous les domaines nous revenons peu à peu à la même sagesse, la France est sauvée, car elle a en elle et en ses fils tout ce qu'il faut pour rester dans le concert des grandes nations du Monde.

*Bonne fin d'année à tous
et meilleurs vœux.*

Georges DEBONO

voirie

Voilà quatre vingt dix ans que fut rédigé l'état de reconnaissance des chemins ruraux de notre Commune. Un petit livret, que quelques uns possèdent encore, en retrace l'origine. A cette époque, nous faisions partie de l'arrondissement de Rambouillet et du canton de Dourdan nord.

Cet état, rédigé par l'agent voyer cantonal (Equipement de nos jours) le commissaire enquêteur et le maire, qui n'était autre que Charles Hautefeuille, mon arrière grand-père.

Tous ces chemins existent encore et portent leurs noms d'origine à quelques exceptions près. Nos trois principales routes que l'on nommait jadis chemins vicinaux et que l'on appelle maintenant plus simplement, comme le veut la mode, CV1, CV2 ou CV3, n'ont plus une structure suffisamment stable pour l'intensité et le poids des charges qu'elles supportent, le gravillonnage n'est pas suffisant, il faudra un reprofilage complet à l'enrobé à chaud, surtout dans les côtes de Blancheface et du Mesnil. Cette opération devra être envisagée dans nos prochains budgets par tranches successives. Les travaux de remise en état rue de la Grosse Haie sont programmés pour la fin de l'année 1984 ; ils consistent en un reprofilage de la chaussée avec enrobé, la pose de bordures de chaque côté et le captage des eaux de pluie à l'aide d'un prolongement du collecteur E.P. et de bouches avaloir.

Notre assainissement 4^e tranche est enfin terminé, l'entreprise, il faut le dire, n'a pas fait preuve d'une grande diligence, certaines réunions de chantier hebdomadaires étaient assez bruyantes. L'important étant bien entendu que le réseau soit correctement posé et qu'il donne entière satisfaction à tout le monde. La pose de blindage à certains endroits n'a évidemment pas facilité les travaux, mais il fallait éviter les éboulements et par le fait, les accidents.

Une nouvelle tranche, la dernière, est à l'étude auprès de la DDA : c'est le prolongement du réseau eaux usées de la sortie de Sermaise jusqu'à Mondétour, coordonnée avec une tranche de réalisation de voirie rurale subventionnée par la DDA, pour la pose de bordures rues des Maugrenaudes.

Le départ de Messieurs Lorre et Palud de la DDA, qui connaissaient bien tous les problèmes d'assainissement, pour en avoir mené à bien toutes les études, obligera leurs successeurs à reconsidérer notre collecteur le long de la rivière pour les riverains habitant en contrebas de la rue des Sources.

s.n.c.f.

La réalisation du passage souterrain sous les voies face au parking voitures, est programmé pour l'été 1985. Les travaux apporteront une plus grande sécurité aux usagers et réduira le trajet parking-quai.

syndicat des eaux de Sermaise-Roinville

Alimenté par Dourdan depuis le 3 avril 1984, notre syndicat avait connu bien des misères depuis juillet 83, une pollution de la nappe phréatique venant d'amont ayant été détectée.

Le Génie rural a étudié de nouvelles solutions qu'il nous a présentées lors de notre réunion d'octobre dernier.

Le Comité, après avoir longuement délibéré, a décidé à l'unanimité d'abandonner définitivement la station de pompage de Sermaise, la nappe phréatique de fond de vallée ne pouvant échapper à la pollution de divers produits.

Sur proposition du Comité, Monsieur l'Ingénieur du Génie rural a pris en considération notre demande d'attribution de subvention pour procéder à la recherche d'un nouveau point d'eau sur la commune.

Dans l'attente d'une solution, Monsieur le Député Maire de Dourdan a bien voulu proroger d'une année aux mêmes conditions l'alimentation de notre réseau par celui de Dourdan, ce dont nous le remercions.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour donner satisfaction à nos abonnés.

Le Président, Georges DEBONO

bâtiments

L'ancienne cantine de l'école étant trop petite, une nouvelle salle de restaurant a été aménagée durant les vacances d'été, sous l'ancien préau. Mis à part la toiture et la verrière, la totalité des travaux a été réalisée par le personnel communal. La façade avant est en briques de vaugirard, avec fenêtre et porte-fenêtre, une porte de sécurité sur le côté l'intérieur est en crépi fin blanc cassé, tables et chaises neuves style rustique, revêtement sol en dalles façon carreaux anciens. Ceci apportant un plus grand confort, une plus grande hygiène pour les enfants ainsi qu'une meilleure organisation du service.



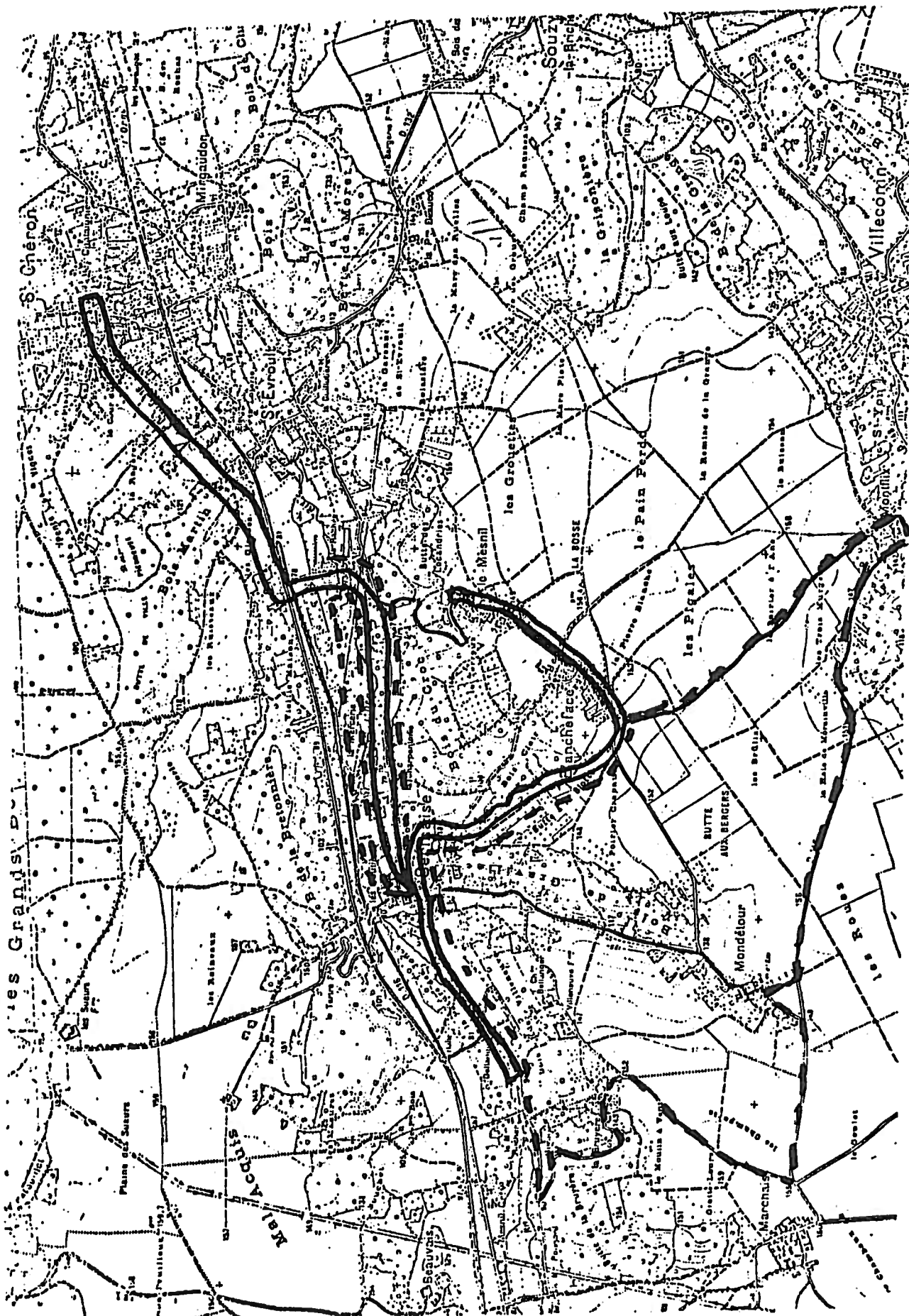
(Photo : Photo-Club Sermaise)



L'abri de cars de Mondétour a été transformé et la réalisation d'un semblable est envisagée à Blanche, mais l'emplacement faisant l'objet de controverse, en retarde l'exécution mais... ça viendra.

circuit des deux cars scolaires communaux

— ancien car
 - - - - - nouveau car



transport scolaire pour Dourdan

note aux parents

Etant donné l'augmentation importante des transports scolaires vers DOURDAN, et les difficultés que nous avons eues pour trouver un transporteur acceptant de faire les circuits de SERMAISE,

nous nous voyons dans l'obligation, comme le font les communes environnantes, de vous demander une participation de 125 F par élève, et par an.

Le recouvrement de cette participation se fait à l'inscription.

HORAIRES

- 1) 8 h 00 SERMAISE
- 2) 7 h 55 MONTFLIX
- 8 h 00 LE MESNIL
- 8 h 02 BLANCHEFACE
- 8 h 07 MONDETOUR
- MERCREDI et SAMEDI MATIN :
- horaire légèrement avancé

Retour Départ DOURDAN : 16 h, 17 h et 18 h.

Mercredi 13 h 15
Samedi 13 h 15

NOTA : Nous vous rappelons que suivant les difficultés de la circulation, le car est susceptible de passer 5' à l'avance ou 5' en retard sur l'horaire.

En conséquence, il est indispensable que vos enfants soient présents à l'arrêt du car 5' en avance sur l'horaire.

Les horaires de ramassage, VALABLES TOUTE L'ANNÉE 1984-1985 sont les suivants :

ANCIEN CAR - Conducteur Monsieur BOUDON,
accompagnatrice Mme VOVARD

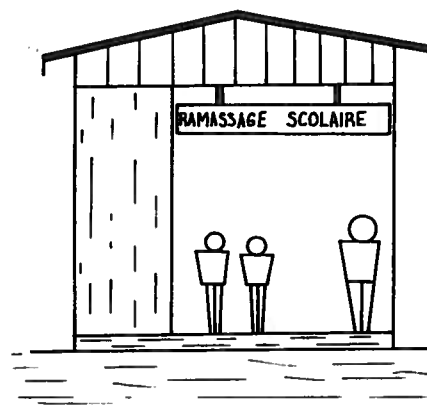
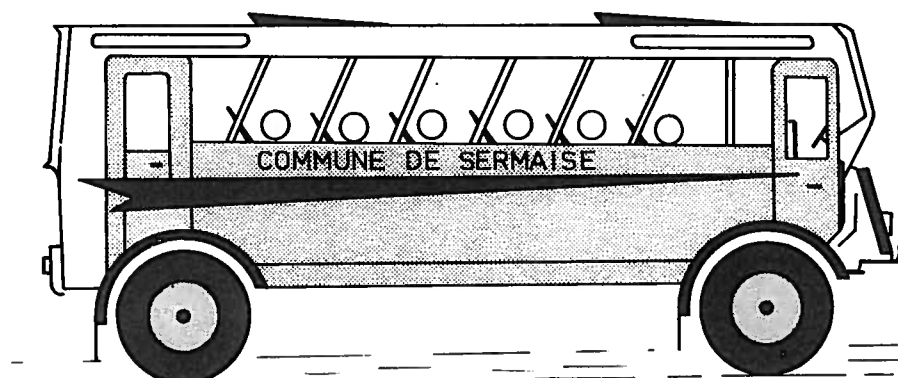
NOUVEAU CAR - Conducteur Monsieur GENERO,
accompagnatrice Mme GOBERT

DÉPART :

8 h 15 LE MESNIL
8 h 20 LE MESNIL
8 h 25 BLANCHEFACE
8 h 30 SERMAISE
8 h 40 BELLANGER
8 h 45 SERMAISE
8 h 50 CHARPENTERIE uniquement maternelle
9 h SAINT-CHÉRON

8 h 15 SERMAISE
8 h 20 MONTFLIX
8 h 30 MONDETOUR
8 h 35 LA BRUYERE
8 h 40 SERMAISE
8 h 50 CHARPENTERIE uniquement primaire
8 h 55 SERMAISE

Nous demandons aux parents de bien vouloir noter qu'une certaine discipline est nécessaire à la sécurité de l'ensemble des enfants, et que des sanctions de "mise à pied", après avertissement seront appliquées à l'encontre de ceux dont le comportement sera jugé dangereux.



Nos fêtes

Le 9 décembre
Opérette "L'Amour à Tahiti"
de Francis Lopez, suivie d'un dîner.

Saint-Georges, les 28-29 avril
Le temps agréable a incité les gens à sortir et a favorisé le succès de cette fête où toutes les associations étaient présentes.
La chanterie de l'école dirigée par M. Saminadin, fut très appréciée et complétait agréablement le couronnement de Melle Faure Bénédicte comme rosière 1984.

Le mardi 8 mai, pour la cinquième fois, un concert organisé par l'ADIAM, sous le patronage de Monsieur Jean Simonin, Président du Conseil Général de l'Essonne, nous présentait l'Intégrale des quatuors de Beethoven, dirigée par le Quatuor Bernède, en l'église de Sermaise.

Ce concert apprécié des connaisseurs mais aussi des profanes, va relancer sans aucun doute la vie musicale en milieu rural.

Le 18 et 20 mai, voyage annuel : l'Auvergne
Ce furent deux agréables journées. Des hôtels

très accueillants nous attendaient. On peut même relater une anecdote amusante. La patronne de "L'Hôtel du Parc" à Murois s'était endormie dans un fauteuil en nous attendant et il fallut se manifester bruyamment pour annoncer notre arrivée.

Non seulement chacun se souviendra longtemps de l'arrivée mais aussi gardera un bon souvenir de la petite sauterie organisée par l'hôtesse le lendemain soir. Puis, ce fut les visites traditionnelles du Puy de Dôme, du Mont Dore, des Gorges de la Sioule, des lacs, des fontaines pétrifiantes, des paysages de cartes postales, et, comme toujours, une très bonne ambiance, beaucoup de gentillesse entre nous.

Le 23 juin, 7è Méchoui

Il s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Le COMITE DES FETES remercie toutes les personnes qui se sont associées aux manifestations en offrant des lots pour les tombolas.

MERCI et BONNE ANNEE 85
A TOUTES ET A TOUS !



(Photo : Photo-Club Sermaise)



Monument édifié au centre géographique
de la France.

Rosière de Sermaise 1984

Les conseillers municipaux de Sermaise réunis en présence de Monsieur le Commissaire-Adjoint de la République, ont élu à l'unanimité Mademoiselle Bénédicte FAURE, rosière de Sermaise 1984. Vous êtes, Mademoiselle, la vingtième rosière que j'ai l'honneur de couronner.

Lorsque je vous ai interrogée après votre nomination, j'ai eu la surprise de rencontrer, non seulement une jeune fille charmante, mais aussi une intellectuelle. On peut passer sa jeunesse à Sermaise, ce qui n'empêche pas d'accéder à de hautes études.

En effet, Bénédicte Faure, bien que née à Tonnerre dans l'Yonne, vient avec ses parents habiter Le Mesnil en 1972. Elle entre à notre école primaire qui, soit dit en passant, et grâce à Monsieur Saminadin, forme les futurs secondaires qui obtiennent les meilleurs résultats parmi toutes les communes qui fréquentent les établissements secondaires de Dourdan.

Après l'école primaire, le C.E.S. où vous obtenez votre B.E.P.C. Puis le lycée de Dourdan avec votre baccalauréat de lettres.

C'est dans l'étude des langues étrangères que vous poursuivez actuellement votre instruction à l'Institut Charles V à Paris dans le but d'obtenir un D.E.U.G. – Diplôme d'Etudes Universitaires Général pour l'étude des langues et civilisations étrangères – qui vous fera obtenir une licence à la fois en anglais, en allemand et en espagnol.

Nous ne pouvons que nous incliner devant une telle persévérance et une telle réussite qui vous permettra, en dehors d'une belle situation matérielle, de fréquenter et de comprendre des milieux intellectuels de différents pays, ce qui procure toujours un enrichissement profond qui donne un sens élevé à notre vie.

Deuxième d'une famille de quatre filles qui toutes suivent le même chemin, je ne peux que féliciter Madame et Monsieur Faure qui ont su donner à leurs enfants le goût du travail et de l'étude.

Et, malgré vos voyages quotidiens à Paris, et l'effort intellectuel nécessaire à vos études, vous êtes la première à vous occuper le soir en rentrant des soins ménagers de la maison familiale.

Nous ne pouvons donc mieux choisir pour Rosière de Sermaise 1984 que Mademoiselle Bénédicte Faure, à qui nous allons remettre le leg Jourdain et ces quelques fleurs.

VIVE LA ROSIERE DE SERMAISE 1984 !!



Méchoui 84

"Il pleut, il pleut bergère..." Eh bien non ! nous n'avons pas eu à chanter cet air connu car le ciel si sombre des jours précédents faisait craindre la pluie, si abondante cette année.

Pour une fois, Saint-Jean et le soleil étaient au rendez-vous, le vent du nord était bien un peu frais, mais le hangar soigneusement fermé sous lequel le repas fut servi, donna satisfaction à tous.

Cette année encore, 350 convives étaient présents et, dès le commencement du repas, une joyeuse ambiance régnait déjà.

Les traditionnels flageolets, accompagnant le mouton, furent cette année, servis à satiété ; caprice de la nature humaine, les haricots qui,

dans presque tous les pays du monde sont le plat des pauvres, pour un soir de Mechoui, deviennent roi !

Comme chaque année, le même travail revient : avant, pendant et après. De plus, cette année, une courte mais forte période de chaleur avait précédé la date du Méchoui et c'est sous cette chaleur accablante que toute l'équipe du Comité des Fêtes a travaillé sans relâche.

Aussi, comme chaque année, devons-nous les remercier chaleureusement et leur dire : "A l'année prochaine !"

L. GAILLEDREAU



Noces d'Or

Madame et Monsieur Joseph Simon

Il y avait donc une fois un breton de Plouay et une bretonne de Bubry, venus chacun de leur côté dans notre pays pour participer à des campagnes agricoles saisonnières, et qui se sont rencontrés par hasard à Saint-Chéron.

Ils ont dû, j'imagine, entamer leur première conversation en langue bretonne, et, de là à se promettre, il n'y avait qu'un pas qu'ils ont franchi le 21 avril 1934 en se présentant devant Monsieur le Maire de St-Chéron pour être unis pour le meilleur et pour le pire.

Joseph, d'abord ouvrier agricole jusqu'en 1937, entre à la glaisière de St-Evrout. Travail très dur qu'il faut avoir son courage et sa force pour l'accomplir. Je l'ai vu bien souvent les jours de pluie, couvert de glaise des pieds à la tête, poussant les wagonnets à la main !

Pendant ce temps-là, Madame Simon continue les travaux agricoles dans différentes fermes, suivant les besoins.

Et puis c'est la guerre, et le voilà mobilisé au 104^e Régiment d'Infanterie, et le hasard fait que nous faisons la guerre ensemble, lui au 104, moi au 103, sur les mêmes théâtres d'opération : Forêt de Warndt, Montmédy, Marville, Longuyon sur le pont duquel il voit passer la duchesse de Luxembourg qui s'en va vers le Sud. Enfin Sedan ou la poussée ennemie nous oblige à nous replier non sans avoir perdu beaucoup de nos camarades.

Joseph, mon compagnon de guerre, tu as la chance de passer au travers des lignes allemandes, pour te retrouver en zone libre.

Démobilisé après la débâcle de 40, tu reprends ton travail à la glaisière, et, après la libération tu deviens conseiller municipal de Sermaise en 1947. Et tu le seras pendant 30 ans, sous trois maires : 12 ans avec Monsieur Blot, 6 ans avec Madame Maître et 12 ans avec moi.

Tu es à chaque fois élu à une majorité écrasante. Je crois même qu'à une élection, tu m'as devancé d'une voix !

Aimé de tous les habitants, et de tous les gosses à qui tu offres des tours de manège à chaque fête du pays.

Ton bon sens, ta bonté, sont reconnus de tous.

En 1967, la carrière de St-Evrout cesse son activité, et je te prends chez moi où tu deviens grand jardinier du Moulin de la Rachée jusqu'en 1977, date à laquelle tu désires prendre ta retraite.

De cette union avec ta fidèle compagne Jeanne, sont nés quatre enfants. Je ne veux pas aujourd'hui rappeler les tristes événements que nous rencontrons malheureusement tous au cours de notre vie. Je veux parler de votre fille et de votre fils que vous avez su élever dans de bons principes, et à qui vous avez donné l'occasion de réussir dans la vie.

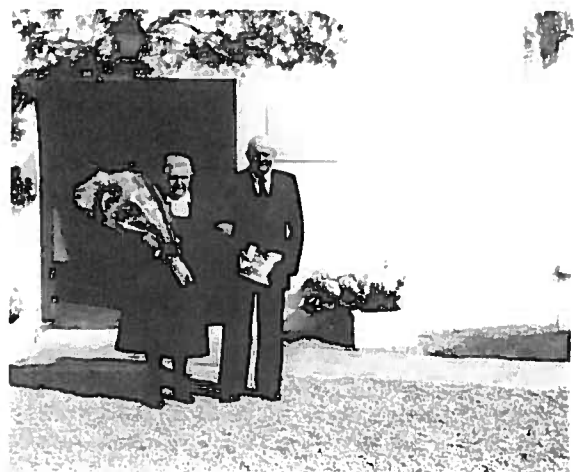
Votre fille Jeanine et notre Germain sont bien connus des habitants de Sermaise. Ils ont su vous apporter le bonheur en vous donnant cinq charmantes petites filles.

Je veux pour terminer faire l'éloge de Madame Simon, effacée, silencieuse, mais tellement efficace. Elle a su inculquer à ses enfants l'amour du travail, et le respect des choses et des personnes.

Sa présence à l'église de Sermaise où elle accomplit avec tout son cœur et toute sa foi sa mission chrétienne lui vaut le respect de tous.

A elle, comme à toi, Joseph, le Conseil Municipal de Sermaise vous fait très sincèrement tous ses vœux de bonheur et ses félicitations, et souhaite vous avoir encore de longues années parmi nous en bonne santé.

Vive Madame et Monsieur Simon !



Madame et Monsieur Campin (24 mars 1984)

C'est ainsi qu'il y a 50 ans, presque jour pour jour, un jardinier épousait une dentellière, dans la commune de Quiévy, département du nord.

Mademoiselle Davoine, quel beau métier que de fabriquer de la dentelle et du tulle ! et Monsieur Campin, quel beau métier aussi que celui de jardinier !

A vous deux, vous apportez l'agrément de la maison par les fleurs et par le mobilier, en même temps que les légumes, indispensables chaque jour à nos repas.

Après le Nord, vous travaillez tous les deux à Paris, toujours comme jardinier dans une école privée, pendant que Madame Campin s'occupe des soins ménagers de l'établissement.

En 1939, vous êtes mobilisé au 120^e régiment d'infanterie de Cambrai, et lors de la débâcle de 1940, fait prisonnier par les allemands, vous réussissez à leur fausser compagnie en quittant brusquement la colonne, et à vous cacher dans un tas de ronces dont le souvenir doit encore vous être cuisant lorsqu'il vous arrive d'y penser...

Revenu à Paris, affamé, vous tentez d'obtenir au commissariat au 16^e arrondissement quelques tickets de pain pour vous nourrir, mais vous tombez sur un agent de police vendu aux occupants qui vous dirige aussitôt sur Drancy, et de là sur un camp de prisonniers en Bavière.

Pesant, je crois, 36 kg, vous êtes volontaire pour travailler dans une ferme, et c'est là que, grâce à vos talents de jardinier et de cuisinier, vous arrivez à démontrer aux allemands stupéfaits, que la cuisine française, même avec le peu de moyens dont vous disposez, est bien la meilleure du monde.

Puis, c'est la Libération, et en 1945, vous revenez prendre votre travail à l'école des Sœurs de l'Assomption où vous étiez déjà avant guerre.

Sermaise, où vous venez en 1960 acheter une petite maison vétuste, vous plaît et c'est depuis 12 ans que vous y prenez votre retraite, après avoir transformé le vieux chalet de bois en une petite maison coquette et confortable.

Cher Monsieur Campin, j'ai écouté avec beaucoup d'émotion le récit de votre vie, et les tristes années de votre captivité qui m'ont rappelé bien des souvenirs, puisque j'ai le même âge que vous et que j'ai vécu comme vous ces pénibles moments.

Il n'en reste pas moins que notre génération n'a jamais désespéré de la France, et que nous sommes restés fidèles à notre Patrie.

Vous vivez maintenant des jours tranquilles dans ce joli et calme petit coin de la rue des Roseaux, au fond de cette vallée riante de l'Orge, et c'est là un repos bien mérité que vous savez apprécier tous les deux.

Au nom du Conseil Municipal je vous adresse tous nos vœux de bonheur et de bonne santé et vous souhaite de longues années à vivre encore parmi nous.



La fête de l'école

Juin 1983 a vu naître la fête de l'école. Celle de juin 1984 a été aux dires de chacun une pleine réussite. Comment ce phénomène a-t-il pu se produire ?

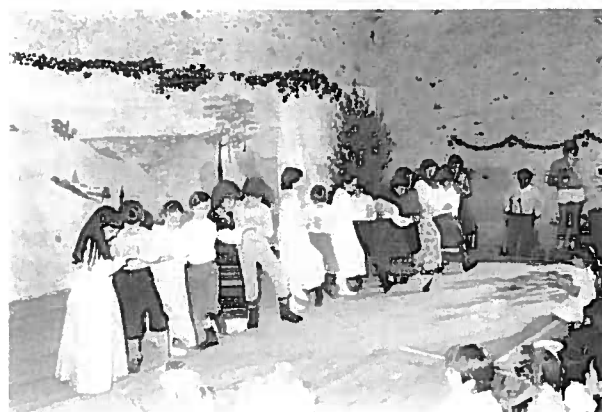
Après 1972, date de la dernière fête, nous présentions chaque année des travaux d'élèves le samedi matin, ce qui d'ailleurs est toujours en usage (tradition oblige). Depuis 1981, quelques parents déploraient l'absence de fête de l'école. En 82, la demande se faisant plus pressante, il fut décidé de rétablir cette manifestation. Ainsi la fête de l'école est-elle devenue l'affaire de tous : enfants, parents, personnels de service et enseignants.

Monter un spectacle, c'est-à-dire préparer des stands, prévoir des lots, chercher une sonorisation, inventer des attractions, concevoir une affiche, démarcher les commerçants, décorer la grange, présenter un programme cohérent, tout ceci ne se fait pas instantanément. Ainsi, le Comité de la Fête s'est-il réuni cinq fois l'année scolaire dernière. Nous étions une vingtaine qui tenions séance dans la bonne humeur, ce qui ne nuit pas à l'efficacité.

La fête de juin 1984 a rapporté 12.000 F qui ont été versés sur le compte de la coopérative de l'école.

Mais que fait-on de cet argent ?

Il est évidemment au service des enfants de l'école.



(Photo : Photo-Club Sermaise)



(Photo : Photo-Club Sermaise)



(Photo : Photo-Club Sermaise)



(Photo : Photo-Club Sermaise)

Ainsi, l'année dernière, avons-nous pu, entre autres :

- acheter des livres de bibliothèque pour chaque classe,
- nous procurer une encyclopédie, magnifique ouvrage sur les champignons, la flore, les arbres et arbustes de nos régions,
- acquérir un poste-radio à modulation de fréquence et magnétophone-cassette stéréo,
- donner des goûters aux enfants, lors de nos manifestations sportives,
- payer notre sortie de fin d'année,
- financer les dépenses de la fête 84.

Nous remercions Monsieur Debono qui nous fournit les boissons gratuitement.

Nous remercions Monsieur Hautefeuille, qui nous a miraculeusement trouvé les chaises qui nous faisaient défaut.

Nous remercions les habitants de la commune et les commerçants des alentours pour leurs généreux dons. Nous remercions tous ceux qui nous ont aidés aux préparatifs de la fête.

Notre remerciement à nous, organisateurs de la fête, ce fut son succès, la joie des enfants, le bonheur de tous.

Si vous avez un peu de temps (qui ne sera pas perdu), venez nous rejoindre au Comité de la fête de l'école de Sermaise.

La classe de neige 84

EN CLASSE

Nous rentrons en classe pour commencer les expériences. Nous prenons la température de la neige. Certains restent pour les textes du journal. La récréation terminée nous finissons nos textes pour les recopier sur le cahier de classe de neige. Le maître nous donne le plan de la Savoie à coller sur le cahier.

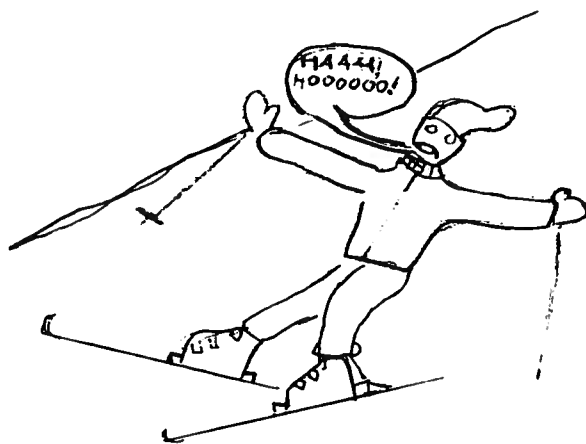
Florence, Cathy et Corinne R.



LA SOIRÉE

Le repas du soir terminé, nous descendons au chalet pour aller nous coucher. Natacha et Monique nous disent d'enfiler notre pyjama et de nous brosser les dents. Si nous sommes sages, Monique viendra jouer aux cartes avec nous. Lorsqu'il est l'heure de se coucher, le maître vient nous souhaiter une bonne nuit et Natacha vient éteindre la lumière.

Corinne Perin, Corinne Rousseau, Kathy Caron

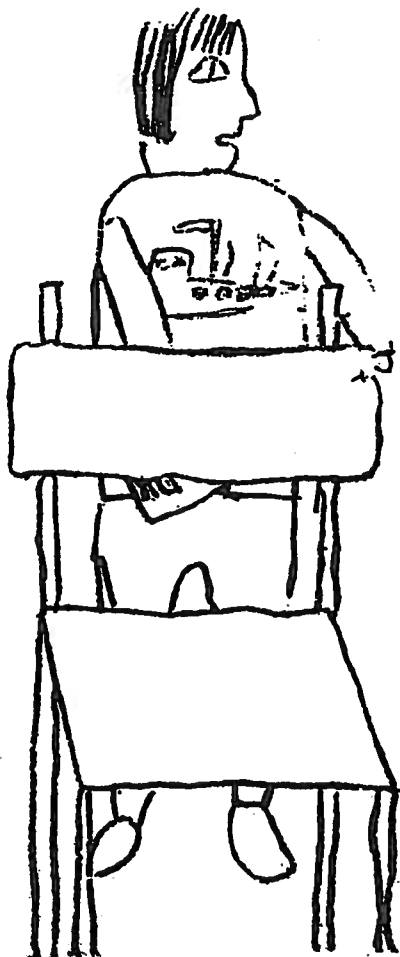


LA PREMIÈRE JOURNÉE DE SKI

Les 2^e et 3^e ont commencé à monter au petit téléski pour se rappeler des techniques. Ensuite, nous avons pris le grand plusieurs fois avec le moniteur. A la fin du cours, le maître nous a emmenés dans la poudreuse où Loïc a perdu son ski. Nathalie était tombée et n'arrivait plus à se relever. Yann a dû venir à son secours. A 4 h nous sommes rentrés.

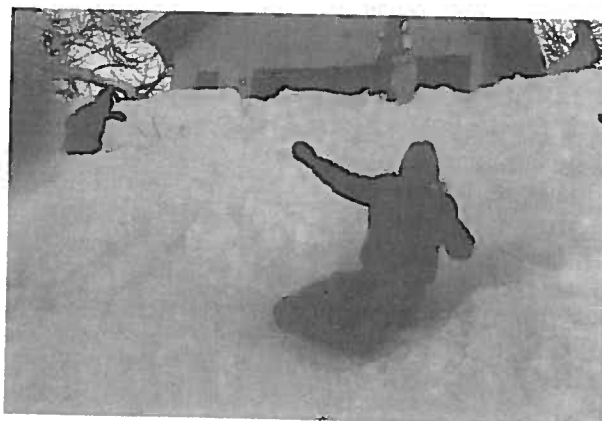
Stéphanie, Corinne R.





L'ÉTUDE

Nous rentrons en classe, puis nous nous asseyons à notre place. Le maître nous dit de raconter nos exploits de ski : "Regis est à la hauteur d'un pylône du tire-fesses, la perche se coince ! Il n'arrive pas à se décrocher. Raymond arrive puis Olivier. Enfin, la perche se décroince et ils arrivent de front." Autre exploit : "Loïc perd son ski, dans la poudreuse, on ne le retrouve plus. Alexandre l'a trouvé quelques minutes après. Il était en-dessous de Loïc." Nous finissons de raconter nos exploits. Le maître nous dit de faire des dessins pour décorer la classe.
Bertrand, Franck et Geoffroy.



MONTAGNE

Montagne blanche,
Neige blanche.
Bonhomme de neige est content
Sur les hauts sommets
La montagne lui raconte
L'histoire du temps.
Sébastien Dussaigne

LE GÉANT

Il était une fois
Un géant
Qui était coincé
Dans les rochers.
Un jour de neige
Il essaya de sortir
Il était tellement fort
Que son pied
Fit un trou
Dans la montagne.
Si vous ne me croyez pas
Venez, venez ici
Et vous verrez tout comme moi
Ce trou béant
A Crest Voland
Christophe Géraud.



le voyage des aînés du mercredi 10 octobre

Il est 7 heures, le soleil n'est pas au rendez-vous, mais la bonne humeur des participants la remplace. Nous partons vers la Champagne, heureux de se retrouver ensemble.

Nous prenons le chemin des écoliers, ce qui nous permet de contempler la campagne verdoyante et les dernières fleurs, les arbres des forêts ont pris leur couleur d'automne.

De temps en temps, les "Hôtesse" passent avec madeleines et bonbons, au diable le régime, nous nous gavons.

Vers 11 heures, nous sommes aux environs d'Epernay, où nous visitons une cave coopérative, le gérant nous fait un petit cours sur la fabrication du Champagne.

Voici ce que j'ai retenu :

- le Champagne est uniquement produit par les départements de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne,
- il est constitué avec les cépages : Pinot noir, Pinot Meunier, Chardonnay,
- le Blanc de Blanc est constitué à 90 % de cépages blancs,
- la Coopérative comprend 114 adhérents, représentant 45 hectares de vignobles,
- 4 tonnes de raisin fournissent 26 hectolitres 66 de vin de Champagne,
- les grappes subissent 3 pressions : la première fournit la réserve ou cuvée première et donne 20,50 hl pour 4 tonnes de raisin ; la seconde donne 4,10 hl et se nomme 1^e taille ; la troisième donne 2,06 hl et se nomme 2^e taille. Première et deuxième tailles fournissent les vins secs et demi-secs.
- le jus de raisin obtenu après pressage subit deux fermentations, la première en cuve dure 3 mois, la seconde en bouteilles doit en principe durer 3 ans. Les bouteilles doivent subir de nombreuses manipulations et débouchage pour retirer la lie.

Après cet exposé suivi des achats, nous nous rendons à l'"Auberge du Cheval Blanc" à Montmort, charmante petite ville que nous visitons rapidement car nous avons très faim.

Nous prenons notre repas tout en conversant avec nos voisins et la serveuse.

Au retour, nous avons le plaisir de voir les vendangeurs au travail leurs costumes chamarrés mettent une note de couleur dans les vignes bien alignées et encore bien vertes. Le soleil n'a pas encore fait son apparition mais il ne pleut pas.

Vers 16 heures, nous visitons la ville de Reims, nous nous remémorons des vieux souvenirs. La cathédrale enfin débarrassée de ses échafaudages, nous offre ses merveilles, ainsi que le musée voisin, la ville également avec ses vieilles maisons à colombages.

Le retour s'effectue agréablement, il fait nuit, les langues et les rires vont bon train. Nous nous quittons en promettant d'être présents l'année prochaine pour une nouvelle et sympathique ballade.

Madame Odette Séguin-Thibault





19 mars 1984

En commémorant ce 22^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, rendons hommage à ceux qui ont laissé leur vie dans ces combats meurtriers et qui auraient dû être un exemple capable d'empêcher à nouveau ces guerres inutiles.

Hélas ! Le sang coule une fois de plus au Liban !

Déjà 88 morts ! Et qui sait ce que deviendra demain notre contingent engagé au Tchad ?

Mais notre consolation est de constater que sur ces lieux de combat et de mort, un espoir est né dans cette amitié profonde entre vous tous, amitié solide puisqu'elle dure depuis 22 ans, et qu'elle sera toujours pour vous ce lien d'union et d'entraide.

Puisse le monde comprendre un jour que c'est avec cette amitié que l'on peut vivre en paix, et non en se battant.

**VIVE LA FNACA
VIVE LA FRANCE**



Photo : Photo-Club Sermaise

11 novembre 1984

Monsieur le Curé,
Mes chers amis,

En même temps que nous honorons nos morts de toutes les guerres, ayons cette année une pensée profonde pour notre curé, le Père Fiolet qui vient de nous quitter.

Valeureux aumônier de la Légion, il a été présent sur tous les théâtres d'opérations d'Indochine et d'Afrique, et bien d'autres.

Chaque année, malgré sa fatigue, il avait le souci de venir dire notre messe du 11 Novembre. Et c'est avec un réel serrement de cœur que nous le comptons aujourd'hui parmi ceux qui sont morts pour la France.

Notre rassemblement autour de ce monument, c'est la preuve qu'entre les morts et les vivants le lien du souvenir sera toujours le plus fort.

Et cette constatation est d'autant plus réconfortante que 66 années nous séparent de ce 11 Novembre 1918 qui mit fin aux combats les plus meurtriers.

C'est aujourd'hui le but poignant de notre pieux pèlerinage que de venir méditer sur le testament d'honneur, de courage, de fidélité de ces hommes tombés face à l'ennemi.

Cette année, lors d'une cérémonie à Verdun, le Président de la République Française et le Chancelier Allemand se sont serrés la main devant l'Ossuaire de Douaumont, marquant ainsi la réconciliation franco-allemande.

Puisse l'avenir confirmer cette réconciliation.

L'œuvre de Paix est une œuvre de tous les jours.

Comme les victoires la Paix se gagne.

Et cette pacifique bataille de la compréhension entre les Hommes, nous ne devons pas la perdre.

L'avenir de notre pays et de nos libertés est à ce prix.

VIVE LA FRANCE.



Commune de Sermaise

Allocution prononcée par M. le Maire à l'occasion du départ en retraite de : M. Pierre CHEVALLIER, garde-champêtre

Dans ce rassemblement de la gratitude, de la sympathie et aussi de l'amitié, à travers ce voile de mélancolie partagée avec tous ceux qui vous entourent aujourd'hui, et qui sont venus pour vous manifester leur reconnaissance à l'occasion de votre départ en retraite, je ne puis que vous exprimer nos regrets au nom de tous ceux qui ont su apprécier vos qualités, votre dévouement, votre bonté vis-à-vis des enfants comme des adultes.

Si, à l'occasion de cette petite fête, joie et regrets se disputent nos esprits et nos cœurs, il est un autre sentiment, fait de reconnaissance sincère, sympathique, cordiale et amicale de notre commune de Sermaise.

Il y a 20 ans, mon cher Pierre, 20 années que vous êtes notre garde champêtre. Et chacun de ceux qui vous entourent en cette minute de chaude gratitude, a pu journellement apprécier toutes vos qualités morales et humaines, accompagnées de votre souriante et attachante modestie.

Et, malgré que vous ne le laissiez pas voir, nous pressentons un peu que ce n'est pas sans regrets, sans un petit pincement au cœur que vous quittez aujourd'hui vos fonctions dans notre commune.

Même lorsque vous serez retiré sur les hauteurs de Beauvais, une foule de souvenirs continuera à hanter vos pensées, et vous ne serez pas prêt de les oublier.

Entré en fonctions en 1964, vous avez participé et assisté à l'évolution et à la modernisation de notre commune en ne ménageant pas vos efforts. Vous n'avez pas hésité à faire les travaux les plus durs et les plus ingrats, et quelquefois les plus tristes.

Nous avons tous les deux organisé le premier ramassage d'ordures ménagères. Je fournissais le camion et le chauffeur, et avec le père Bailon vous étiez les éboueurs !

Vous avez courageusement dès votre arrivée, nettoyé le tour de l'église encombré d'ordures, et créé les pelouses du jardin qui l'entoure.



(Photo : Photo-Club Sermaise)

Nous avons ensemble créé le ramassage scolaire du primaire, la cantine, le transport des élèves de maternelle à St-Chéron, les jardins de la nouvelle mairie, et une foule d'autres choses qui ont fait de Sermaise un village moderne tout en conservant son caractère rural et champêtre.

C'est ainsi qu'en faveur d'une population que vous avez su comprendre et aimer, d'une population laborieuse, aux ressources modestes, aux moyens d'expression simples et parfois humbles et effacés, vous avez su maintenir le respect des valeurs morales et la liberté des idées.

Tous les deux, côte à côte, en parfaite entente, nous avons su braver les débuts difficiles de nos premières années d'action au service de notre commune.

A aucun moment, un nuage n'est venu troubler notre amitié. Au contraire, la joie comme l'adversité n'ont fait que nous rapprocher.

C'est donc au nom de tous les habitants, au nom de la municipalité, du conseil municipal, et en mon nom personnel que je vous exprime nos sincères regrets de votre départ en vous redisant combien nous conserverons intact et vivace le souvenir de ces 20 années passées ensemble.

C'est en vous souhaitant bonne santé et longue vie que je vous adresse tous nos vœux pour apprécier en compagnie de votre épouse une retraite bien méritée.

Vive le garde champêtre honoraire de Sermaise !



(Photo : Photo-Club Sermaise)

avis

Un service de car qui emmène et ramène les personnes âgées et celles qui n'ont pas de voiture pour faire leur marché à St-Chéron, le jeudi matin entre 10 h et 11 h 30.

CAR - MARCHÉ DE SAINT-CHÉRON

Départ Sermaise «Place» 9 h 45

Blancheface «cabine» 9 h 50

Le Mesnil «Place» 9 h 55

La Rachée 10 h

Charpenterie (vers n° 36 et 21)

La Mercerie 10 h 05

Départ St.-Chéron 11 h 15

TARIFS RÉDUITS PISCINE DE BREUILLET pour les habitants de Sermaise

ADULTES : 9 F l'entrée.

(ou carte d'abonnement pour 10 entrées : 55 F
soit 6 F l'entrée).

ENFANTS DE - de 6 ans, PERSONNES ÂGÉES
(à partir de 65 ans), **HANDICAPÉS** : gratuit.

Heures d'ouverture :

Pendant l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :
11 h 45 à 13 h 45 et 16 h 30 à 18 h 45.

mercredi : 9 h à 18 h 45

samedi : 13 h 30 à 18 h 45

vendredi : jusqu'à 22 h

dimanche : 9 h à 13 h 30

vacances scolaires : (1^{er} juillet à fin septembre) :
tous les jours de 9 h à 18 h 45

B.A.S.

*Pour remplir vos dossiers de retraite, de démarches vis-à-vis des administrations et autres organismes : prenez contact au **SECRETARIAT DE LA MAIRIE**, ces dames nous contacteront et nous vous rendrons ces petits services aussi vite que possible.*

LISTES ELECTORALES

Nous rappelons que la demande d'inscription
sur les listes électorales se fait toute l'année.

Les nouveaux venus dans la Commune ainsi que les jeunes de 18 ans désirant se faire inscrire, doivent se présenter en Mairie munis de leur ancienne carte d'électeur, ou du livret de famille pour les nouveaux majeurs.

Dans le premier numéro, j'ai dit que ce bulletin est ouvert à tous ceux qui nous présenteront un article valable concernant la commune, en dehors de toute tendance politique, et que tous ceux qui désirent faire une communication dans le prochain numéro peuvent déposer leur projet d'article en mairie afin que le Conseil Municipal en prenne connaissance, et décide de sa publication.

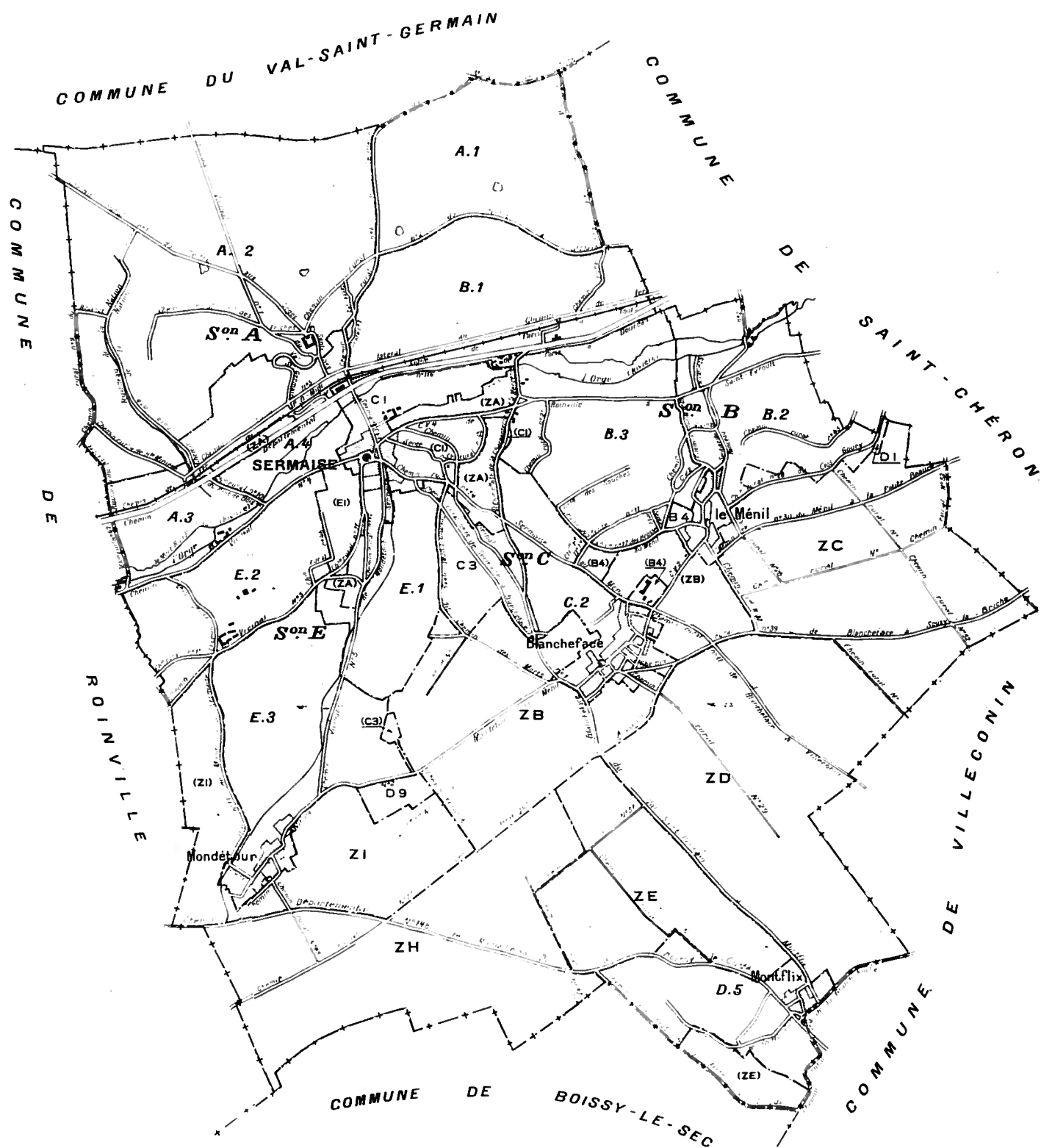
PERMANENCES de Monsieur Yves TAVERNIER

député de la Circonscription :

SAINT-CHÉRON : Une fois par trimestre
(le jour et l'heure seront affichés sur les panneaux municipaux et publiés dans la presse locale).

CONSEILLER GÉNÉRAL : M. Max MAREST

Permanences signalées par affiches



SERMAISE

(Seine-et-Oise)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Population actuelle : 1.200 habitants.

ÉVOLUTION de la population de SERMAISE de 1901 à 1982 (suite)

Dans le bulletin municipal de 1983-1984, il avait été donné l'évolution de la population de SERMAISE de 1901 à 1982 pour l'ensemble de la population, ainsi que son évolution par hameau. Les deux derniers tableaux donnaient la structure de la population par grands groupes d'âge.

1. Le graphique n° 4 donne pour 1975 et pour 1982 la comparaison de la structure de la population de SERMAISE par groupe d'âge.

Il s'y dégage une structure très différente due à l'arrivée des nouveaux habitants. Ce sont surtout les tranches d'âge de 30 à 55 ans qui ont vu leur pourcentage augmenter au détriment des personnes âgées.

Graphique n° 4

2. Nationalité des habitants de SERMAISE

Le pourcentage d'habitants de nationalité française était de 97,7 % en 1975, il est de 98,7 % en 1982. Le nombre des étrangers a diminué passant de 21 en 1975 à 15 en 1982, la majorité de ces étrangers étant de nationalité portugaise : 12 sur 15 soit 80 %.

3. La mobilité de la population est encore assez grande puisque 501 personnes soit 42,5 % de la population, n'habitaient pas SERMAISE au 1^{er} janvier 1975. Ce chiffre est en nette diminution sur celui du précédent recensement. Il y avait alors 56,6 % de la population qui n'habitait pas SERMAISE au 1^{er} janvier 1968.

Pendant cette même période, 234 personnes ont quitté SERMAISE.

Le tableau suivant donne la provenance des personnes arrivées à SERMAISE depuis le 1/1/1975 et la comparaison avec le recensement de 1975.

	Venant	1975	1982
Personnes présentes à SERMAISE au recensement précédent	même logement	35,6	54,6
	autre logement	7,1	2,9
Personnes arrivées à SERMAISE	commune du canton	2,5	2,9
	autres cantons de l'Essonne	16,6	14,4
	autres départements d'Ile-de-France	32,5	22,4
	autres départements de France	5,0	2,0
	de l'Etranger	0,7	0,8
		100,0	100,0

La majorité des personnes arrivant à SERMAISE aussi bien entre 1968 et 1975, qu'entre 1975 et 1982 viennent de l'Ile-de-France :

91 % entre 1968 et 1975

93,4 % entre 1975 et 1982.

Les caractéristiques de cette population sont données dans le tableau suivant.

	SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ			ENSEMBLE		
	Personnes présentes au 1-1-75	Personnes arrivées depuis 1-1-75	TOTAL	Personnes présentes au 1-1-75	Personnes arrivées depuis 1-1-75	TOTAL	Personnes présentes au 1-1-75	Personnes arrivées depuis 1-1-75	TOTAL
Bourg	56,9	43,1	100,0	59,6	40,4	100,0	58,1	41,9	100,0
Bellanger	54,2	45,7	100,0	62,1	37,9	100,0	58,1	41,9	100,0
Blancheface	66,3	33,7	100,0	57,6	42,4	100,0	62,2	37,8	100,0
Charpenterie-La Rachée	51,1	48,9	100,0	48,0	52,0	100,0	49,5	50,5	100,0
Le Mesnil	64,2	35,8	100,0	61,3	38,7	100,0	62,6	37,4	100,0
Mondétour	59,0	41,0	100,0	58,8	41,2	100,0	58,9	41,1	100,0
Montfrix	19,4	80,6	100,0	18,5	81,5	100,0	19,0	81,0	100,0
La Bruyère-Villeneuve	33,3	66,7	100,0	62,5	37,5	100,0	43,5	56,5	100,0
Route de Paris-Le Tertre	77,6	22,4	100,0	74,0	26,0	100,0	75,9	24,1	100,0
ENSEMBLE	57,9	42,1	100,0	57,2	42,8	100,0	57,5	42,5	100,0

La mobilité des habitants de SERMAISE a été très différente selon les hameaux.

Le graphique n° 5 donne la structure de cette mobilité, par sexe. A MONTFLIX, par exemple, seulement 19 % des habitants y étaient présents en 1975, alors que sur la ROUTE de PARIS, 75 % y habitaient en 1975.

Cette mobilité est due en grande partie au programme de constructions neuves. On peut en avoir confirmation en reprenant les permis de construire.

Graphique n° 6

4. Caractéristiques socio-professionnelles de la population de SERMAISE en 1975 et en 1982 par grands groupes de professions.

Ce tableau donne les caractéristiques, en %, de la population de SERMAISE lors des deux recensements, par grands groupes de professions.

GRANDS GROUPES	SOUS GROUPES	Recensement 1975	Recensement 1982	Différence en %
Agriculteurs	Exploitants agricoles	6,7	3,6	- 46,3
	Salariés agricoles	0,9	0,7	- 22,3
	TOTAL	7,6	4,3	- 43,5
Industriels Artisans Commerçants	Industriels	0,2	0,7	+ 250,0
	Artisans	1,6	3,9	+ 143,8
	Commerçants	1,9	2,4	+ 26,3
	TOTAL	3,7	7,0	+ 89,2
Professions libérales et cadres supérieurs	Professions libérales	-	1,8	-
	Professeurs - Profession littéraire et scientifique	1,4	1,2	- 14,3
	Ingénieurs	3,0	4,6	+ 53,3
	Cadres supérieurs administratifs	3,6	3,7	+ 2,8
	TOTAL	8,0	11,3	+ 41,3
Cadres moyens	Instituteurs	5,7	4,6	- 20,3
	Services médicaux	0,5	3,6	+ 620,0
	Techniciens	5,7	10,7	+ 87,7
	Cadres moyens administratifs	7,2	6,8	- 5,6
	TOTAL	19,1	25,7	+ 34,6
Employés	Employés de bureau	15,6	16,8	+ 7,7
	Employés de commerce	2,3	3,7	+ 60,8
	TOTAL	17,9	20,5	+ 14,5
Contremaîtres Ouvriers	Contremaîtres	1,8	4,3	+ 138,9
	Ouvriers qualifiés	18,0	12,1	- 32,8
	Ouvriers spécialisés	11,5	3,9	- 66,1
	Apprentis ouvriers	0,2	0,7	+ 250,0
	Mancœuvres	7,1	3,4	- 53,2
	TOTAL	38,6	24,4	- 36,8
Personnel de service	Gens de maison	0,9	0,7	- 22,3
	Femmes de ménage	0,7	1,4	+ 100,0
	Autres personnes	0,3	4,3	+1333,3
	TOTAL	3,9	6,4	+ 64,1
Autres actifs	Police	1,2	0,4	- 66,7
	TOTAL	1,2	0,4	- 66,7
TOTAL GÉNÉRAL		100,0	100,0	-

Ce tableau montre qu'entre les deux recensements, de profondes modifications se sont établies dans la structure des professions.

Les groupes : industriels - artisans - commerçants, professions - cadres supérieurs, cadres moyens, employés, personnel de service, ont augmenté assez fortement au détriment des groupes : agriculteurs, contremaîtres - ouvriers.

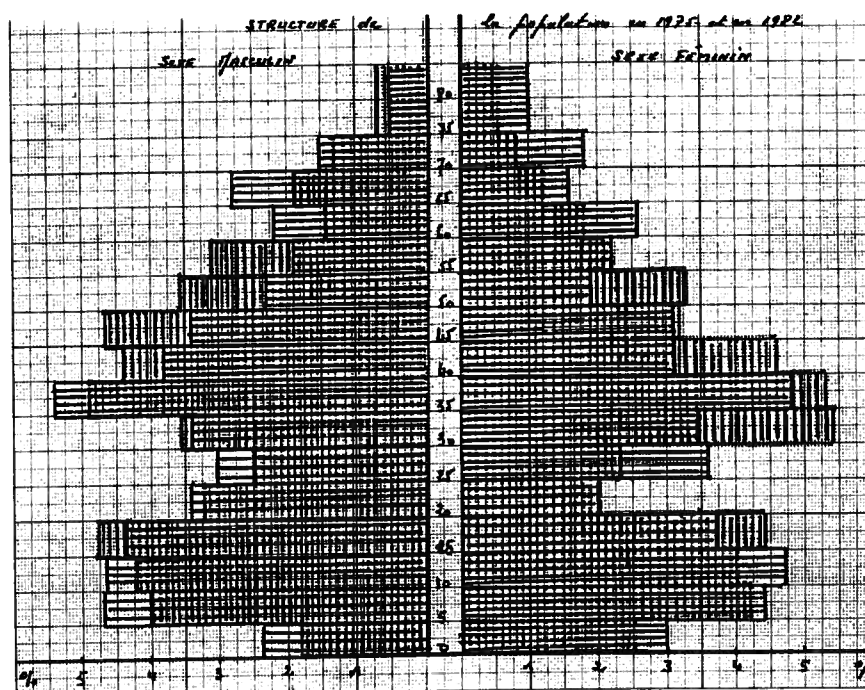
La comparaison de la répartition de la population active par statut professionnel au recensement de 1975 et à celui de 1982 est donné dans le tableau suivant.

Statut	Secteur	Recensement 1975	Recensement 1982
Employeurs			
Travailleurs indépendants		9,0	8,0
Salariés	Secteur privé	60,0	55,3
	Services publics	4,1	18,7
	Etat et collectivités locales	25,5	15,3
		89,6	89,3
Aides familiales		1,4	2,7
TOTAL		100,0	100,0

Les différences sont légères dans l'ensemble et souvent dues à l'extension, par exemple, des Services Publics comme les banques nationalisées en 1981.

(à suivre)

André et Geneviève SERRE.



les impôts locaux et leur évolution depuis 1978

Il existe quatre impôts directs locaux : la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les communes ont besoin d'une fiscalité directe pour équilibrer leur budget. D'ailleurs, en moyenne, les impôts locaux fournissent du tiers à la moitié des recettes de fonctionnement des communes (le tiers à Sermaise en 1983). Le Conseil Municipal vote chaque année le produit des impôts locaux nécessaires à l'équilibre du budget de la ville. Toutefois, les avis d'imposition que vous recevez sont établis par les services fiscaux de l'Etat qui recouvrent également pour le compte de la collectivité locale le produit des impôts. Les règles d'imposition ont été fixées par la loi et ni le Maire ni le Conseil Municipal ne peuvent y déroger.

A ces quatre impôts directs locaux, il convient d'ajouter une taxe pour service rendu : la taxe d'enlèvement des ordures.

A - QUELS SONT LES IMPOTS LOCAUX ET QUI LES PAIE ?

– **La taxe foncière sur les propriétés non bâties** : elle est due par chaque propriétaire de terrain non recouvert de construction (la base d'imposition correspond à 80 % de la valeur locative cadastrale).

– **La taxe foncière sur les propriétés bâties** : elle est établie pour tous les biens immobiliers qui ont le caractère de construction : locaux d'habitation, locaux commerciaux et industriels (la base d'imposition correspond à 50 % de la valeur locative cadastrale).

– **La taxe professionnelle** : elle remplace la patente depuis 1976. Elle est due par toutes les personnes (physiques ou morales) qui exercent une activité professionnelle non salariée (artisans, commerçants, industriels, professions libérales, prestataires de service) exceptés les agriculteurs (la base d'imposition est établie sur la valeur locative des bâtiments et du matériel et sur une partie des salaires).

– **La taxe d'habitation** : elle est payée par l'occupant d'un logement qu'il en soit locataire ou propriétaire (elle est établie sur la valeur locative du logement, c'est-à-dire du loyer estimé).

Chaque local d'habitation supporte donc la taxe d'habitation, la taxe foncière ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Lorsque le propriétaire occupe lui-même le logement il est donc directement redevable de toutes ces taxes. Lorsque le logement est loué, le locataire est imposé personnellement à la taxe d'habitation et rembourse généralement au propriétaire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre des charge locatives, la taxe foncière et la taxe spéciale d'équipement restant à la charge du propriétaire.

B - QUAND DEVEZ-VOUS PAYER VOS IMPÔTS LOCAUX ?

Les impôts locaux sont établis pour l'année entière à raison des faits existants au 1^{er} janvier.

Ils sont cette année mis en recouvrement :

- Le 30 septembre pour la taxe d'habitation, payable au plus tard le 15 novembre 1984,
- Le 31 octobre pour la taxe professionnelle, les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payables au plus tard le 15 décembre 1984.

C - COMMENT SONT ÉTABLIS LES IMPÔTS LOCAUX ?

Le montant des impôts locaux s'obtient généralement en multipliant la base nette d'imposition par le taux de l'impôt.

1 - La base nette d'imposition : la valeur locative

1 Pour la taxe d'habitation, elle est égale à la valeur locative brute du local, diminuée le cas échéant d'un ou plusieurs abattements.

– *Pour la taxe foncière* sur les propriétés bâties, elle est égale à la moitié de la valeur locative brute, l'abattement de 50 % ainsi opéré étant destiné à tenir compte forfaitairement des frais de gestion, d'assurances, d'entretien, d'amortissement... supportés par le propriétaire. Il n'y a pas d'autre abattement pour cette taxe.

– *La valeur locative brute est également* un des éléments de la base d'imposition de la taxe professionnelle.

Cette valeur locative fixée à l'origine en fonction des loyers pratiqués au 1.1.1970, a été actualisée en 1980 (coefficient 1,85 pour les locaux d'habitation ou à usage professionnel, et de 2,23 pour les locaux commerciaux), puis majorée de 10 % en 1981, de 11 % en 1982, de 13 % en 1983 et de 12 % en 1984. Ces coefficients sont fixés chaque année par les lois de finances.

2 - Les taux :

Qu'il s'agisse de taxe d'habitation ou de taxes foncières, le taux de l'impôt se décompose en quatre éléments :

a - *Le taux communal* : part revenant à la commune de SERMAISE, est resté stable depuis 1981 (7 %).

b - *Le taux départemental* : part revenant au département (l'Essonne), a diminué de 1978 à 1981, pour augmenter de nouveau à partir de 1982, tout en restant inférieur au taux de 1978. Il est cette année, comme l'an passé, à 4,03 %.

c - *Le taux de la taxe spéciale d'équipement* : (part revenant à la région Ile-de-France), est assez rentable : 0,132 % pour cette année 1984.

d - Enfin, depuis 1981 est apparue une **taxe pour frais de confection des rôles** qui est calculée en pourcentage sur les cotisations obtenues, et non pas comme pour les trois autres sur la valeur locative brute. Le taux est de 4 % pour la taxe d'habitation et de 7,6 % pour les taxes foncières et d'enlèvement des ordures ménagères (part revenant à l'Etat).

D - LES ABATTEMENTS ET LES DÉGRÈVEMENTS

1 - Les abattements.

. Le premier des abattements est l'abattement général à la base. Il s'applique à la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

. A l'abattement qui précède s'ajoute, le cas échéant, un abattement supplémentaire de même montant pour chaque personne à la charge du contribuable.

Ces deux abattements ont été revalorisés, ces dernières années, dans les mêmes proportions que les valeurs locatives brutes (12 % en 1984).

2 - Les dégrèvements.

Le dégrèvement total de la taxe d'habitation est accordé d'office, quel que soit leur âge, aux titulaires au 1^{er} janvier de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité.

Les contribuables qui, en 1984, ne paient pas d'impôt sur le revenu de 1983 (revenu inférieur au minimum imposable ou impôt inférieur à 295 F non mis en recouvrement) et ne sont pas passibles de l'impôt sur les grandes fortunes, ont également droit au dégrèvement total de la taxe d'habitation si au 1^{er} janvier :

- ils sont âgés de plus de soixante ans,
- ou quel que soit leur âge s'ils sont :
 - . soit veufs ou veuves,
 - . soit atteints d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
 - . soit titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.

Mais attention ! Dans tous les cas, le dégrèvement ne s'applique qu'à l'application principale du contribuable.

E - TAXE FONCIÈRE : Exonérations supprimées.

La loi de Finances pour 1984 a modifié le régime des exonérations temporaires de taxe foncière des propriétés bâties. Elle a ramené de 25 à 15 ans la durée de l'exonération de taxe foncière, pour les immeubles à usage d'habitation principale achevés avant le 1^{er} janvier 1973.

En conséquence, les logements achevés au cours des années 1959 à 1968 auxquels il restait sous le régime de législation antérieure, de une à dix années d'exonération, perdent donc cet avantage et deviennent imposables dès 1984.

Notons que cet apport financier ne permettra pas aux collectivités locales de réduire la ponction fiscale puisque dans le même temps l'Etat a précisé qu'il tiendrait compte de cette nouvelle recette pour diminuer la compensation financière qu'il attribuait au titre de la décentralisation.

CONCLUSION :

C'est le taux d'augmentation de la valeur locative brute qui est le principal responsable de la hausse de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

. Depuis 1978, la valeur locative brute a été multipliée par 2,641 alors que pendant la même période, l'indice des loyers calculé par l'INSEE n'a été multiplié que par 1,837 : chiffre de septembre 1984.

. La Loi de Finances pour 1984 a fixé ce taux d'augmentation à un minimum de 12 %, et depuis 2 ans ce taux n'a pas été modifié par la commune qui n'est donc pas responsable de l'augmentation des impôts locaux, bien qu'elle en profite.

. Mais cela sera-t-il possible dans l'avenir ? Car par suite de la loi de décentralisation, depuis deux ans l'Etat transfère progressivement aux Collectivités Locales des pouvoirs qui étaient auparavant de son ressort : formation professionnelle et apprentissage, urbanisme, transports scolaires, action sociale, santé, et demain enseignement et culture. Mais l'Etat transférera-t-il en temps utile et en quantité suffisante les moyens financiers correspondants ? – Il ne serait pas souhaitable, pour alléger l'Etat, d'alourdir les impôts locaux en chargeant les communes, les départements ou les régions.

Ci-après, vous trouverez un tableau de l'évolution de la taxe d'habitation à SERMAISE de 1978 à 1984.

Je tiens à remercier M. SERRE pour les indices INSEE (augmentation des loyers) qu'il a bien voulu me communiquer.

Pour le taux d'imposition dans le Département de l'Essonne, SERMAISE se situe dans la moyenne, à la 87^e place sur 196 communes.

M. Yves DUCHON

Adjoint au Maire

Président de la Commission des Finances

Evolution de la taxe d'habitation à Sermaise
de 1978 à 1984

	Valeur locative brute (indice)	Part département		Part commune		Part équipement		Frais de confection des rôles (indice)	Total payé (indice)	Loyer indice INSEE
		Taux en %	Indice du montant	Taux en %	Indice du montant	Taux en %	Indice du montant			
1978	100,0	5,24	100,0	8,93	100,0	0,284	100,0	–	100,0	100,0
1979	100,0	5,73	109,2	9,48	106,2	0,281	100,0	–	107,2	110,4
1980	171,0	3,84	125,2	5,93	113,5	0,159	98,0	–	117,4	124,1
1981	188,1	3,22	115,5	7,00	147,4	0,140	94,1	161	144,1	140,2
1982	208,6	3,37	134,1	7,00	163,5	0,132	97,0	100	157,3	153,8
1983	236,0	4,03	181,4	7,00	184,9	0,127	105,9	126	189,3	168,8
1984	264,1	4,03	203,0	7,00	207,0	0,132	123,5	141	212,1	183,7

* Dernier indice calculé : Septembre 1984

Réflexions sur l'avenir

Tout a été dit sur Sermaise depuis 10 ans que paraît chaque année le bulletin municipal. Les bois, les champs, la vallée, les plaines, l'église, les vieux logis, la préhistoire, l'histoire, etc. tout a été passé en revue.

Je laisse le soin aux pages qui précèdent de vous informer sur la vie courante et sur les travaux qui ont été réalisés, et les initiatives qui ont été prises au cours de l'année, persuadé que tous ceux qui écrivent dans ce bulletin sont tous qualifiés pour vous en donner un compte rendu fidèle.

Et comme chaque fois j'aime à m'évader sur un sujet hors des questions qui se posent à nous tous les jours, je veux cette année m'aventurer sur l'avenir, et par conséquent sur notre jeunesse, parce que c'est elle qui demain prendra en mains les destinées de notre commune et de notre pays.

Nous avons vécu jusqu'ici sur le plan communal dans les traditions instituées en 1884. Jusqu'en 1960 on ne demandait pas grand'chose aux services communaux, les différents extraits délivrés par la mairie étaient rarement demandés parce qu'on en avait pas besoin. Pas de transports scolaires, les primaires venaient à pieds à l'école, peu de secondaires que les parents amenaient eux-mêmes à l'unique lycée de Dourdan. Pas de cantine, chauffage des classes au bois ou au charbon, pas d'éclairage public, 450 habitants presque tous sédentaires, occupés aux cultures ou aux activités locales, quelques uns seulement ayant des emplois à Paris ou sur la ligne de chemin de fer.

A la mairie ou le secrétariat ouvrait 2 fois par semaine, l'instituteur en fût le secrétaire jusqu'en 1963.

Le nouvel élan donné par le général de Gaulle arrivé au pouvoir en 1958 modifia assez rapidement cet ordre jusque là établi, en favorisant l'accession à la propriété qui provoqua dans les communes un essor dont nous ressentons encore les effets.

Dès lors, tous les français peuvent devenir propriétaires, bénéficiant de subventions et de prêts à des taux très raisonnables remboursables en 20 ans.

La population des communes augmentant, il faut que tous les équipements suivent (écoles, services municipaux, ordures ménagères, adductions d'eau, transports d'élèves, cantines, voirie, assainissement, viabilisation des nouvelles constructions, etc.).

C'est ainsi que nous sommes passés en 10 ans de 574 habitants à 1 200. Il a donc fallu assurer matériellement et financièrement cette évolution, ce qui n'a pas toujours été sans mal, car nos équipements il y a 20 ans étaient presque inexistantes. Pas de réseau d'égoûts, pas de ramassage scolaire, pas d'éclairage public, pas de ramassage d'ordures ménagères, pas de cantine scolaire, une petite salle de mairie au 1^{er} étage du vieux presbytère avec un bureau de secrétariat de 12 m², des chemins en mauvais état, etc.

Cette adaptation aux temps actuels a pu se faire progressivement, au fur et à mesure des besoins, sans toutefois faire appel à une augmentation excessive des impôts communaux.

Nous voici à l'aube de l'année 85, à 15 ans de l'an 2 000. Que nous réserve l'avenir ? C'est la question que beaucoup se posent, et pensent que le monde de demain sera assez différent du nôtre.

En effet, les progrès de la science auront une influence importante sur nos méthodes de travail et sur notre vie de tous les jours.

L'informatique entrera peu à peu dans nos foyers comme a pénétré la télévision. Nous aurons à domicile toutes les informations désirées, et le moyen d'obtenir à tous moments une foule de renseignements dans tous les domaines.

Cela est si vrai que Monsieur le Premier Ministre Laurent Fabius en visitant dernièrement le salon du Sicob a affirmé que d'ici 3 ans tout élève sortant du système éducatif aura reçu dans sa scolarité une initiation à l'informatique. Cent mille ordinateurs fonctionneront alors dans les écoles, les collèges et les lycées, et cent mille enseignants seront formés à leur utilisation.

Cependant, Monsieur le Président de la République n'hésitait pas à déclarer dernièrement que "Tout commence à l'école. Et si l'informatique vient d'y faire son entrée, elle ne doit pas se trouver à côté de la lecture, de l'écriture et du calcul, comme un domaine supplémentaire d'enseignement. Bien utilisée elle permettra de maîtriser comme jamais auparavant l'apprentissage de chaque savoir particulier".

C'est clair, désormais l'ordinateur est un auxiliaire pédagogique pour les disciplines traditionnelles au moins autant qu'un sujet de cours. L'informatique est aussi un langage, une industrie, une science et une technique avec lesquels il faut se familiariser en classe, soit qu'on souhaite en faire une profession, soit qu'on veuille devenir un usager conscient des avantages et des inconvénients des nouvelles technologies.

L'enjeu économique est important, l'équipement des établissements scolaires représente des milliards de francs d'investissement.

Mais prenons garde aux conséquences, et rappelons nous l'irruption de l'école parallèle audiovisuelle des années soixante qui a conduit à tant d'abandons à l'école tout court ! Une nouvelle pédagogie du savoir doit obligatoirement s'appuyer sur les enseignements classiques qui resteront le fondement de toute science nouvelle.

Il n'y a pas que les parents d'élèves, souvent dépassés par les nouvelles tendances de l'éducation, qui se demandent en leur for intérieur si l'informatisation accélérée du système éducatif répond à une rationalité indiscutable. Les hauts responsables de la pédagogie eux-mêmes, ne trouvent pas de réponse unanime à cette simple question : jusqu'à quel point la

diffusion du savoir informatique favorise-t-elle la réussite scolaire et l'épanouissement intellectuel ?

A cette question d'éminents professeurs apportent des réponses dont se dégage une leçon d'incertitude.

C'est ainsi que le Recteur de Rennes dit "que l'erreur serait de voir dans l'informatique une espèce de potion magique de la pédagogie moderne".

Le professeur Legrand, spécialiste des sciences de l'éducation, tout en admettant que l'ordinateur peut motiver l'enfant, se pose cette question : Est-ce que jouer avec un ordinateur pour jouer, c'est aussi pour apprendre ?

Le président de la fédération d'élèves de l'Enseignement public Jean-Marie Schleret, tout en percevant les avantages d'une instruction informatisée, voit en même temps les dangers d'un appauvrissement de langage.

Jacques Pommateau, secrétaire général de la F.E.N. estime que l'ordinateur constitue un outil comparable à la craie ou au stylo.

La conclusion est qu'il est difficile d'introduire l'informatique à des niveaux très élémentaires. L'ordinateur a été créé à l'image de l'Homme, il n'en est qu'une image partielle. Confondre son fonctionnement avec la pensée serait tomber dans le verbalisme.

La complexité des problèmes éducatifs qu'aucune machine ne pourrait résoudre, n'interdit pas de croire en l'avenir de l'éducation informatisée. Elle incite seulement les enseignants et les hommes politiques à la prudence.

La machine ne saurait traiter que les problèmes qui sont déjà résolus.

Le pays, certes, a besoin d'informaticiens, mais il a aussi besoin de plombiers, de couvreurs, de menuisiers, d'ébénistes, de peintres, de maçons, de tous ces métiers manuels qui ont contribué au rayonnement de l'Art français à travers le Monde entier.

Voilà donc ou en est notre jeunesse, au pied d'une montagne qu'il faudra gravir demain. Pour cela elle a besoin de s'armer de cordes, de piolets, de souliers à clous, c'est-à-dire de solides connaissances de base que ses ancêtres ont acquis au cours des siècles et qui lui sont nécessaires et indispensables pour continuer son ascension.

Nous sommes tous victimes de la société de consommation et du matérialisme qui supposent, l'une comme l'autre le mépris latent du savoir et de la recherche de vérité au profit de la richesse matérielle. Pourrions-nous dans l'avenir ranimer les valeurs spirituelles ou tout au moins ne pas les étouffer ?

Qu'elle n'oublie pas notre jeunesse de conserver et de cultiver un idéal, et que l'univers n'est pas fait que de matière et de mouvement, mais qu'il faut au contraire conserver à la vie une part de rêve, de poésie, de philosophie, en un mot de culture.

C'est à ce prix que la science ne nous conduira pas à l'abîme.

Georges DEBONO

AMIS PAROISSIENS

L'équipe animatrice de la paroisse de Sermaise a décidé de *mettre en place une permanence* afin de :

- Rester à l'écoute de vos problèmes
- D'être le lien entre vous et votre église
- D'essayer de faciliter vos démarches

Si donc vous envisagez soit :

- de vous **MARIER**
- de **BAPTISER** un de vos enfants
- d'**OBTENIR** un document (acte de baptême, de mariage, etc.)
- d'**INSCRIRE** un de vos enfants au catéchisme ou si vous avez d'autres problèmes que votre Eglise est en mesure de résoudre

NOUS VOUS INVITONS à téléphoner à notre permanence ouverte
(dans un premier temps) les

LUNDI et MARDI de 10 h à 18 h

Tél. : 459-79-42 (Mme Bacher)

N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONTACTER

La Marie-Anne

Fondue et baptisée Marie-Anne en l'an de grâce 1532, sous le règne du roi de France François 1^{er}, la cloche de l'église Notre-Dame de Sermaise est inscrite sur la liste des objets mobiliers, au titre des Monuments Historiques, en date du 1^{er} août 1983.

Si le timbre de la cloche fait partie du patrimoine sonore dont les habitants du monde rural ont été bercés depuis leur tendre enfance, l'instrument en tant que tel est peu connu puisque difficilement accessible dans le haut de la tour.

Il nous a paru intéressant de rassembler les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de l'historique et de la fabrication des cloches, en portant une attention toute particulière à "Marie-Anne".

La cloche est l'un des plus vieux instruments sonores que nous connaissons. On en trouve des traces en Asie, il y a 4.000 ans dans des sépultures. Les chinois, 1.400 ans avant notre ère, savaient déjà fondre des clochettes en bronze.

La Bible, elle-même, nous apprend que le Grand Prêtre Aaron portait une tunique au bas de laquelle se balançaient des clochettes d'or (chapitre 28 de l'Exode).

C'est seulement au IV^e siècle de notre ère que les chrétiens commencèrent à se servir de cloches, la religion catholique ayant été reconnue par l'Edit de Milan en 313 et soutenue par l'Empereur Constantin le Grand.

Dès lors, la cloche fait partie intégrante de la vie liturgique et rythme le cycle journalier des prières. De son rôle purement religieux, elle évolue vers d'autres fonctions plus laïques : appels en cas de danger, d'incendie, de guerre, d'épidémie, de rassemblements de toutes sortes, guide les voyageurs, elle appelle les fidèles aux cérémonies religieuses.

Elle sonne la naissance, accompagne et rythme la vie dans ce monde sans heure, ponctué par le lever du jour et la tombée de la nuit.

Elle règle les moments de travail et de repos par les matines et l'angélus, puis accompagne l'homme à sa dernière demeure au son du glas.

La cloche faisait partie, jusqu'à une période récente, de la vie quotidienne, étant associée aux différentes étapes de l'existence.

C'est pourquoi elle était, et est encore, baptisée et bénie traditionnellement par l'évêque en recevant, à cette occasion, un prénom de baptême et la protection de parrains et de marraines dont les noms sont généralement inscrits dans l'airain.

Au cours des temps, les cloches ont peu à peu disparu à la suite des convoitises des marchands

de canons, surtout durant la période révolutionnaire où elles représentaient la richesse d'un clergé dont il fallait s'emparer.

En général, une seule cloche existe encore là où deux à quatre avaient leur place ; c'est le cas du beffroi de Sermaise.

Les moyens de communications modernes, la fermeture d'édifices culturels par manque de fréquentation, ont rendu inutile le service des cloches. De ce fait, elles n'ont pas été entretenues et remplacées lorsque le besoin s'en faisait sentir, ce qui a abouti à leur dégradation.

A l'heure actuelle, quelques espoirs de renouveau se font jour sous la forme d'associations de Sauvegarde et de la création au niveau du Ministère de la Culture d'une commission chargée de répartir quelques subventions au titre du patrimoine campanaire protégé par le statut des Monuments Historiques (c'est le cas de Marie-Anne).

Une prise de conscience a lieu et un recensement du patrimoine campanaire est en cours sur toute la France, dans le but de connaître et de protéger ce qui peut encore l'être.

Comment une cloche comme Marie-Anne prenait-elle naissance au XVI^e siècle ?

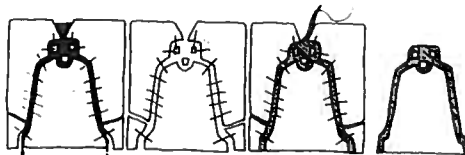
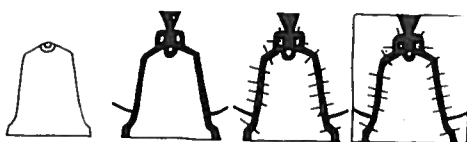
A cette époque, les fondeurs de cloches se déplaçaient dans la paroisse commanditaire et coulaient l'instrument sur place. L'emplacement du coulage se choisissait soit dans l'église-même, ce qui permettait une mise en place plus facile, soit à proximité, ce qui nécessitait un échafaudage conséquent pour amener et lever la cloche à la place désignée.

Les fondeurs à cette époque portaient le nom de saintients ou saintiers, ou encore senhiers, des mots qui dérivent du latin signum désignant la cloche dans les premiers textes.

On possède plusieurs généalogies de familles de fondeurs. Les plus célèbres d'entre elles étaient les "Lorrains" qui pendant au moins deux siècles ont parcouru la France, l'Allemagne, les Flandres, la Suisse, l'Italie. L'une de ces familles de fondeurs nous est bien connue : celle des Cavailier originaire d'un village picard dont les productions se sont réparties du XVI^e au XVIII^e siècles.

Au début de notre siècle, 15 fonderies de cloches étaient encore en activité en France. Il n'en reste, à l'heure actuelle que trois : Cornille-Havard à Villedieu-les-Poêles, D. Bollée à Saint-Jean-de-Braye, Pacard à Annecy.

Quatre opérations sont nécessaires à la fonte d'une cloche : le moulage, la coulée, la finition, l'accordage. (Voir schéma ci-dessous).



Après avoir choisi l'emplacement du travail, on creusait un trou de la hauteur de la future cloche (environ 1 m pour Marie-Anne) et d'un diamètre supérieur à celui de l'instrument (pour pouvoir tourner autour).

L'opération dite du moulage se décompose comme suit :

- Fabrication du "noyau" ou espace du creux intérieur où le battant se balancera.
Ce noyau se composait soit de briques recouvertes d'argile, soit de plâtre de Paris, mélangé à de l'argile.
- La "fausse cloche" partie occupant la place du métal jusqu'au moment de la coulée.
Elle se compose de cire qui, sous l'action du feu, fond et laisse la place au bronze.
C'est sur cette fausse cloche que sont appliqués les ornements et écritures.
Puis l'on pique, à travers la cire et jusque dans le moule, de longues aiguilles de bronze qui ont pour but de maintenir en place l'écartement entre le noyau et la chape.

- La "chape" constituée d'argile de chanvre et de plâtre de Paris (appelé Plâtre grossier) vient recouvrir la "fausse cloche" et forme, avec le noyau, les deux murailles de terre cuite.

Le métal viendra entre les deux murailles, prendre la forme désirée (donnée préalablement par le calibre dont le profil correspond à celui de la cloche finie) sachant que la tonalité et le poids ont été approximativement calculés.

Une fois les moules mis en place, on allume un feu dans le noyau, ce qui provoque la fonte des cires de la fausse cloche qui laissent leurs empreintes en creux dans la chape.

La coulée : L'alliage préparé est un bronze composé d'environ 78 % de cuivre pour 22 % d'étain et porté à une température de 1050°. Le métal en fusion est versé dans le moule par un chenal qui le conduit. Les gaz enflammés s'échappent, le métal prend sa place.

Il faudra attendre cinq à six jours après la coulée, pour soulever le moule et le briser. La cloche apparaît alors grise et noire.

Les finitions : Un travail de finition reste à faire, composé d'un sablage, d'un ébarbage, d'un meulage et enfin d'un polissage qui donneront à la cloche son bel aspect clair et brillant.

L'accordage : On procède alors à la délicate opération de l'accordage. Autrefois, à l'époque de la fabrication de Marie-Anne, cette opération se faisait à l'oreille, à l'aide d'un diapason.

Si l'accordeur voulait abaisser le son (un partiel), à l'aide d'un burin et à un endroit bien déterminé, il enlevait une portion de métal à l'intérieur de la cloche jusqu'à obtenir la note préalablement choisie.

Mais le coup de burin n'est pas réparable (aujourd'hui comme autrefois) car il ne peut être question de rajouter du métal.

Ce travail d'accordeur nécessitait et nécessite toujours, malgré les techniques nouvelles, une très grande précision. Les contrats passés entre les commanditaires et les fondeurs prévoient encore aujourd'hui une reconnaissance de l'exactitude de l'accordage des cloches fondues.

Auparavant, si l'essai n'était pas concluant et si la chose ne pouvait être rattrapée, il y avait de ce fait rupture du contrat et obligation de refondre la cloche trouvée "mal accordante".

Notre Marie-Anne, quant à elle, du fait de ses dimensions (Ø 1,16 m à sa base, hauteur hors tout 1,13 m) et de son poids 988 kg, se classe parmi les cloches moyennes de notre région.

Le poids d'une cloche se détermine suivant la formule ci-dessous :

$(\text{Ø maxi intérieur})^2 \text{ en m} \times \text{l'épaisseur en mm (au point de frappe)} \times \text{un coefficient de } 9,18.$



Deux coefficients sont à prendre en compte pour le calcul du poids propre :

- a) 9,18 pour les cloches fondues avant la Révolution française,
- b) 8,446 pour les cloches fondues après.

Ces informations nous ont été données par les professionnels et ne peuvent représenter qu'une approximation, à quelques kilos près. Notre Marie-Anne possède une note égale à Fa 3^e octave. Les inscriptions se trouvant sur sa circonférence sont en caractères gothiques et nous en reproduisons la signification en lettres courantes :

JE FUIMES FAICTES MARIE ANNE PAR
LES HABITANTS DE SARMAISES ML XXXII

Hormis la date de 1532, ces caractères gothiques viennent confirmer, s'il en était besoin, le style d'écriture du XVI^e siècle.

Cette cloche présente, à l'heure actuelle, un tassement du métal au niveau du point de frappe du battant et aurait besoin, sous peu, d'être tournée d'un quart de circonférence.

En effet, non seulement le son n'est plus le même que celui d'origine, mais des fissurations pourraient apparaître si nous ne prenions pas garde d'effectuer cette opération. Une fissure lui serait en effet fatale.

Trace primordiale du passé de notre village, elle a sonné pour bien des générations depuis 452 années. Son timbre continue de nous charmer et de nous faire éprouver ce besoin de communion et de participation qui, de tous temps, a animé les hommes du monde rural.

Jean-Jacques IMMEL

BIBLIOGRAPHIE

- Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie Tome III 2^e partie par Dom Fernand Cabrol et le R.P. Dom Henri Leclercq - PARIS 1948
- Revue de l'Histoire de Versailles et de Seines-et-Oise. N° 1 janvier - mars 1928 (cloches de Seine-et-Oise coulées par les Fondateurs de Chartres et de Bu par Maurice JUSSELIN)
- Vallée de l'Yerres (notes d'histoire locale décembre 1970)
"Une famille de Maîtres-Fondeurs : les Gaudiveau"
- Sonnaillies - Cloches et Campaniles juin - octobre 1983
Associations des Amis de Sénanque
84220 GORDES
- Textes et documents de classe 18 avril 1984
Dossier : Les Cloches : Art et Traditions.

Nous remercions Monsieur
Henri POUZARGUE, Vice-Président de la
Société Française du patrimoine campanaire,
pour l'aide technique qu'il a bien voulu nous
apporter.

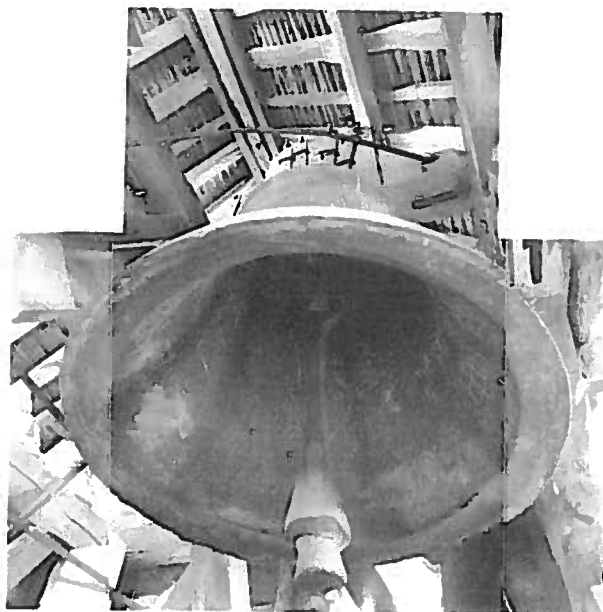


Photo-Club de Sermaise

Le Dieu "Ra" nous a boudés cette année et c'est bien avec regret que nous avons dû annuler la plupart des sorties projetées. Nous nous sommes alors tournés vers le travail en intérieur : portrait, nature morte et avons rendu visite à une expo photos, ainsi qu'aux musées de la photo à Bièvres et de l'holographie au Forum des Halles. L'année s'est terminée agréablement un dimanche de juin par une randonnée avec visites des châteaux de Chantilly et de Pierrefonds, suivies d'un pique-nique en forêt de Senlis. Un peu de soleil, cette fois, quelques kilomètres, une ambiance chaleureuse et beaucoup de photos.

Cependant...

Je suis toujours aussi étonné chaque année de ne pas constater un renouveau au sein du club. 82 avait été marqué par l'arrivée passive de jeunes ; l'espoir se faisait. Et depuis rien ! Alors je me répète, car c'est peut-être la seule manière d'enfoncer le clou.

Nous ne faisons pas d'élitisme. Notre but est d'arriver à faire des photos sans trop de défauts. Le mauvais ouvrier a toujours de mauvais outils ; le mauvais photographe a toujours un mauvais appareil ou un mauvais prétexte.

Nikon, Hasselblad, Canon... autant de noms prestigieux ; mais combien de possesseurs d'appareils sophistiqués savent vraiment s'en servir ? Un bon Instamatic clic ! cac ! merci Kodak avec un bon photographe n'est-il pas plus efficace ? A ceux qui viendront nous leur apprendrons à regarder. C'est la base de tout. Nos sorties en groupe sont faites pour ça.

Au labo, ils pourront apprendre à agrandir leurs photos, c'est un jeu d'enfants. Avez-vous vu le travail de nos jeunes de 13 ans à l'expo de la St-Georges ? Et puis ce n'est pas cher : dix fois moins que chez le photographe.

Alors, qu'attendez-vous pour faire comme nous ?

Du temps ? quelques soirées vous suffiront.

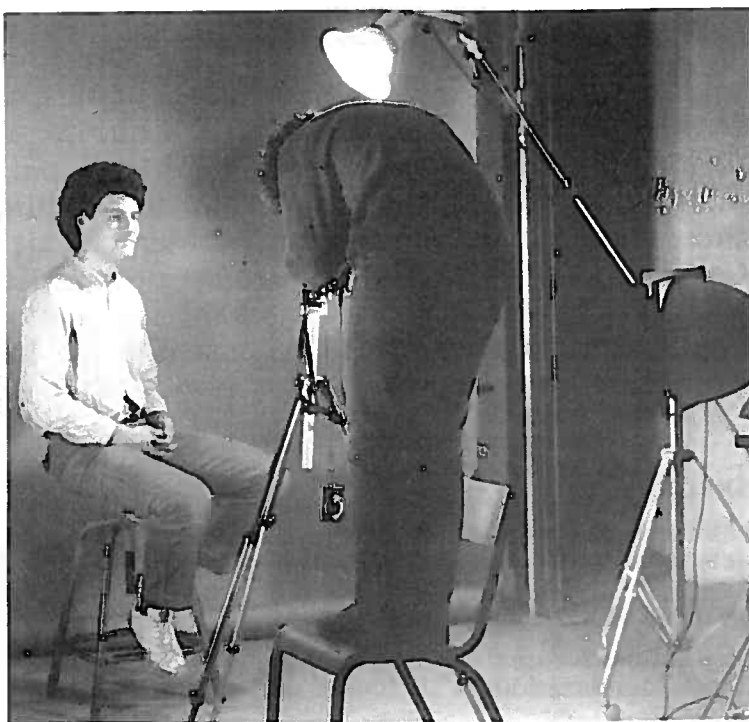
Alors, à bientôt j'espère !

M. MANSION



Photo : Photo-Club Sermaise

Château de Pierrefonds



Travail en studio

Photo : Photo-Club Sermaise

judo

L'ECOLE DE JUDO TRADITIONNEL DE BLANCHEFACE,

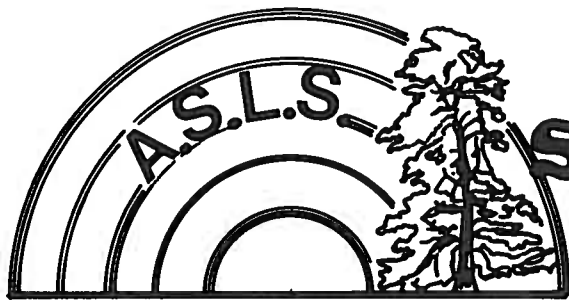
accueille cette année une trentaine d'élèves. Quatre cours d'une heure sont proposés aux enfants :

- à partir de 5 ans 1/2, cours spécialement adaptés à cette catégorie d'âge.
Le mardi et le jeudi,
de 17 h à 18 h.

- à partir de 11 ans.
Le mercredi et le vendredi,
de 17 h 30 à 18 h 30.

(Possibilité de prendre le car scolaire de Sermaise qui dépose les enfants devant la porte du Dojo).

Tous les élèves espèrent que vous viendrez nombreux les rejoindre sur le tatami. Renseignements, le soir au 456.30.55.



AMICALE SPORTS et LOISIRS de SERMAISE

Après quatre années d'existence l'A.S.L.S. fait son bilan : 150 adhérents(es) ce n'est pas mal ! Peut-on faire encore mieux ? Certes !

Sur les 1 150 personnes non inscrites, il doit bien y en avoir quelques unes à décider de nous rejoindre ! Lesquelles ?

Mais à propos ! A quoi peuvent bien aspirer les Sermates : bilboquet, informatique, échecs, pétanque, tennis, randonnées pédestres ? Autant de questions qui nous agitent.

A ce sujet, avez-vous pensé que la boîte à lettre située à la Mairie pouvait servir de boîte à suggestions ?

Malgré cette agitation apparente, l'année 1984 s'est déroulée sans histoire. Les travaux de nos différents ateliers exposés à la fête de la St-Georges vous ont montré le travail soutenu de nos adhérents(es).

L'enquête concernant la musique ayant dénombré 40 musiciens potentiels nous sommes lancés dans l'aventure. Bien nous en a pris ! C'est une réussite puisqu'à ce jour trente cinq personnes pratiquent le piano, la guitare, le violon.

Au passage, merci à M. SAMINADIN qui nous prête un local et son piano. Merci aussi à M. DEBONO et au Conseil Municipal qui grâce aux subventions qu'ils nous ont accordées, nous ont permis de pratiquer des tarifs compétitifs.

Une fausse note : les locaux. Ce problème devient de plus en plus aigu. Comme le Comité des Fêtes, nous ne pouvons que souhaiter la réalisation rapide d'une maison communale. C'est avec ce chant d'espoir que nous présentons nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle à l'ensemble des habitants de SERMAISE.

Le Président
M. MANSION

SPECTACLES

Les spectacles proposés et leurs prix préférentiels sont régulièrement affichés en mairie.

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Une animatrice qualifiée vous permet d'accéder à la relaxation et d'obtenir une bonne forme.

CLUB PHOTO

Cours de prise de vues et de labo à toute personne âgée de plus de 13 ans.
Des sorties en groupe pour la pratique ainsi que pour apprendre à traiter un sujet.
Perfectionnement pour les initiés.

PEINTURE SUR SOIE

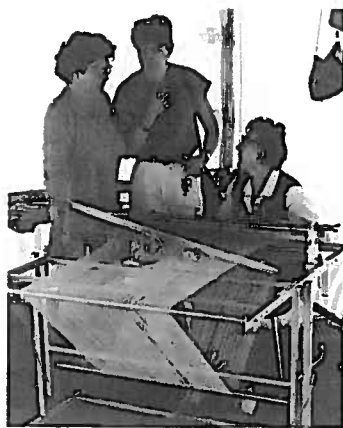
L'atelier vous propose une initiation à diverses techniques (sel, alcool, suti gutta, batik,...) afin de réaliser : foulards, coussins, pochettes, cravates...

POTERIE

Initiation à la poterie, fabrication d'objets divers, bas-reliefs et pour les plus doués... le tour !



(Photo : Photo-Club Sermaise)



TISSAGE

Il vous permettra de travailler des matériaux aussi agréables que la laine, le mohair, le coton et de pouvoir fabriquer vous-mêmes : tissus originaux, coussins, tapis, tapisseries.



TENNIS DE TABLE

Des soirées d'entraînement qui apprennent à faire des échanges en prévision de tournois internes. Et enfin comme chaque année, organisation d'un tournoi amical doté de prix.



CHANTERIE

Faire découvrir le plaisir du chant aux enfants (à partir de 8 ans).



Photos: Photo-Club Sermaise

MUSIQUE

Apprendre le solfège ou se perfectionner. Jouer d'un instrument (piano, guitare, violon, en attendant d'autres possibilités).

SECTION	JOUR	HEURE	LIEU	RESPONSABLE
Gymnastique	Mardi Jeudi	10 h 30 - 11 h 30 18 h 30 - 19 h 30	Mairie "	Mme Praca "
Tennis de table	Vendredi	20 h - 22 h	Grange Rue de Dourdan	M. Arnoud
Peinture sur soie	Mercredi "	13 h 30 - 14 h 30 (Enf.) 14 h 30 - 16 h (Ado-Adul.)	Mairie "	Mme Harcouet "
Tissage	Mardi	14 h - 16 h	Mairie	Mme Garnier
Poterie	Mercredi	14 h - 16 h	Place de l'église	Mme Drappier
Club Photo Cours : Sorties :	Labo ouvert tous les jours en dehors des heures de classe Samedi	en soirée A.M.	Ecole "	M. Mansion " "
Spectacles			contacter au : 080.25.46	Mme Ode
Chanterie	Mardi	18 h 30 - 19 h 30	Ecole	M. Saminadin
Musique Solfège (débutants) " (Perfect.) Instruments Piano	Mercredi Samedi Lundi-Vendredi	18 h 20 - 19 h 20 18 h - 19 h (Voir professeur)	Mairie Ecole Ecole	M. Mansion

Joies et Peines

2^e semestre 1983/ 1^{er} semestre 1984

NAISSANCES

BAGLAND Jessica
BOURLIER Aurélie
DERAEDT Hervé
DESPREZ Julien
LOISEAU Vanessa
MAQUARD Elodie
MENARD Sébastien
OLIVEIRA DE RIBEIRO Freddy
RODRIGUEZ Elodie
ROUX Elodie
TISSIER Antoine
TOULME Jérémy

MARIAGES

CANON Patrick et CALOHARD Sylvie
DAM Christophe et MAREST Patricia
GOBERT Christian et DESQUERMES Mugnette
JARDIN Philippe et GOBERT Corinne
LOPES OLIVEIRA Mario et PROVOST Florence
MALDONADO Carlos et THOMAS Gisèle
MOUTET Michel et CALOHARD Carole
OTTAVIOLI Robert et DUPONT Françoise
PRIEUR Olivier et LAURENT Véronique

DÉCÈS

BORDIER Guy
GERBER Paul-Marie
LEROUX Marie-Anne épouse LE GALL
LOGEOIS Danielle épouse SILLY
MAUGUIN Alexandre
PITON Lucie veuve RANVOISE
SEGAS Odette

ÉLAGAGE DES ARBRES

Avis aux propriétaires
ou
à leurs ayants-cause

L'Electricité de France attire spécialement l'attention des propriétaires et, éventuellement, de leurs ayants-cause (locataires, etc.) sur la nécessité de procéder aux élagages des arbres dépendant de leurs propriétés et situés au voisinage des lignes électriques, afin que la distribution de l'énergie électrique ne puisse être compromise.

L'Electricité de France rappelle que cette mesure s'applique à la protection des lignes établies sur la voie publique et des branchements particuliers placés à l'intérieur des propriétés, lorsque ces lignes ou branchements pourraient être menacés par la croissance des arbres situés dans les dites propriétés.

Electricité de France vous demande instamment de bien vouloir procéder aux élagages le plus tôt possible.

Ceci est dans votre intérêt :

- pour que vous n'ayez pas vous-même à souffrir d'une interruption de courant due à l'avarie de votre propre branchement,
- pour que votre responsabilité ne puisse être mise en cause en cas de troubles causés à la distribution générale par défaut d'un élagage qui vous incombait,
- pour éviter qu'en cas d'urgence nécessité Electricité de France ne soit conduit à requérir à l'exécution d'office.

AVIS IMPORTANT

Pour tout travail à proximité de conducteurs électriques pouvant présenter un danger, prière de vous mettre préalablement en rapport avec nos services techniques.

A défaut de leur exécution par les propriétaires, ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies et racines peuvent être effectuées d'office par la commune après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

Les élagages des haies et plantations riveraines des voies communales doivent être effectués chaque année dans les conditions et pendant la période du 15 novembre au 15 mars qui ont été fixées par l'arrêté préfectoral du 12 mai 1954.

Que faire pendant vos vacances ?

Au Centre d'Information pour la Jeunesse de l'Essonne (C.I.J.E.) en cette période, la grande majorité des personnes viennent chercher de la documentation pour passer leurs vacances d'hiver.

Si vous êtes :

- un adolescent, un adulte, ou une famille
 - intéressé par le ski de fond, ski de piste, ski de randonnée, raid en ski, randonnée en raquettes, stage de monoski ou encore par une formule : ski de piste – vol libre, ski – tennis...
- le C.I.J.E. peut vous donner l'adresse d'un ou plusieurs organismes qui proposent ces activités.

Si vous n'aimez pas le ski :

- le Centre recense différentes formules de loisirs en France ou à l'étranger :
- artistiques (musique, artisanat, art dramatique, danse...)
 - culturelles (audio-visuel, chantier de travail, micro-informatique...)
 - ou sportives.

Pour de plus amples renseignements :

Centre d'information pour la Jeunesse de l'Essonne (C.I.J.E.) à l'Agora d'Evry au 5^e étage ouvert du lundi au samedi inclus de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Par courrier : 110 Agora - B.P. 102 - 91004 EVRY CEDEX

Par téléphone : 077.37.83

Ne décourageons pas les commerçants ambulants qui passent dans nos rues

La vie de notre village avec ses nombreux hameaux est animée, nous n'en sommes pas toujours conscients, par les commerçants ambulants.

Leur passage régulier est attendu, guetté. C'est très important que ces commerçants aient envie de continuer à vendre leurs marchandises dans notre commune. En dehors de leur rôle pratique de commerçants s'arrêtant devant notre porte, ils sont, parfois, le seul contact avec l'extérieur. Il y a des femmes, des hommes, qui passeraient des journées sans parler à quelqu'un, sans mettre le nez dehors, si leur charcutier, boucher, crémier, épicier, ou leur charmante boulangère, ne les appelaient pas dans la rue, avec leur fameux klaxon, qui fait trop de bruit pour les uns, pas assez pour ceux qui l'entendent trop tard.

Nous savons bien qu'il y a dans les environs de grands magasins qui proposent un plus grand choix de marchandises à des prix qui semblent (parfois à tort) plus intéressants. Pourtant, si nous ne voulons pas vivre en égoïstes, ce n'est pas avec des théories socio-culturelles que nous aiderons les personnes âgées, isolées ou malades. Combien restent derrière leur vitre et entrebâillent juste leur fenêtre pour faire l'échange marchandise-monnaie (ou pour demander de transmettre un message : "dites-lui de venir me voir - demandez-lui d'appeler le docteur, etc...)

C'est en permettant aux habitants, qui en ont besoin, de rester libres d'acheter et de payer eux-mêmes leurs achats, sans l'aide de personne ! libres de se plaindre, de critiquer, de plaisanter, voire de rire... avec quelqu'un ! que nous leur permettrons de retrouver régulièrement ce petit contact qu'on ne remplacera par rien d'autre.

Je suis toujours émerveillée devant la bonne humeur, le bon sens et l'étonnante faculté de savoir écouter, de ces commerçants qui apportent la vie dans nos rues et qui connaissent d'instinct les mots à dire. Alors, si chacun savait de temps en temps, même pour une somme modeste, sortir dans la rue pour participer au maintien de cette activité, croyez-moi, ce serait apporter une contribution plus efficace que n'importe quel beau discours rempli de bonnes intentions.

Encourager les commerçants ambulants n'est pas contradictoire avec le fait que la Municipalité organise des voyages hebdomadaires vers Saint-Chéron. Il y a des achats nécessaires, qu'on ne trouve qu'en ville ! Chaque semaine cette sortie est une autre façon d'aider les habitants, qui peuvent se déplacer, de quitter leur maison. Se retrouver dans la rue ou dans le car, ça fait partie de la vie de notre commune. Il faut essayer de l'améliorer petit à petit en tenant compte des moins favorisés.

Bonne année, bonne santé à tous. Que l'année 1984 soit une année heureuse, en paix, pour tous les habitants de Sermaise.

M.M. BARGAIN

société protectrice des animaux (s.p.a.)

Les 22 et 23 janvier 83, pour la seconde fois, les Amis du Chien de défense du Hurepoix ont organisé, sur le territoire de la commune, un concours national de pistage. Dix huit clubs étaient représentés et une quarantaine de chiens concourraient.

Sans la courtoisie de tous les agriculteurs, sans la compréhension de la société de chasse, une telle réalisation aurait été impossible. L'accueil cordial de la municipalité a mis la touche finale et a contribué à faire de ce concours une réussite.

Le dressage canin, sport à part entière, se divise en plusieurs disciplines. Le club de Dourdan entraîne les chiens à deux d'entre elles : le pistage et le ring.

La première est un travail complexe. Certes, tous les chiens ont du flair mais seule l'éducation leur permet de mémoriser une odeur, de la situer et de l'identifier parmi d'autres, en un mot de devenir efficaces.

Dans ce travail, le chien met en jeu toutes ses capacités physiques et sensorielles, toute son intelligence. La seconde discipline a pour objectif d'éduquer le chien, de le discipliner, de canaliser ses impulsions, de développer ses qualités tout en le débarrassant de ses défauts, de stimuler son courage, de tempérer son agressivité, enfin de le sociabiliser. Au stade suivant, on passe au "mordant" exercice comme un autre, mais qui n'est pratiqué qu'avec les chiens obéissants, sportifs et équilibrés, avec pour but final la préparation du Brevet National du Chien de Défense.

La variété des races des 1^{er} et 2^e groupes qui fréquentent le terrain nous rend aptes à conseiller les personnes qui désirent acquérir un chien de défense, mais ne savent quelle race choisir.

Nous sommes également à leur disposition pour leur communiquer les adresses des clubs de Race, quelles qu'elles soient.

Enfin, les 21 et 22 janvier prochains, se déroulent de nouvelles épreuves sur les terres de la commune.

Vous serez tous les bienvenus à venir voir travailler nos chiens.

COMMERÇANTS DE SERMAISE

PAYSAGISTE-TERRASSEMENT

ENINGER Sermaise 459.93.68

Village de Sermaise

« LA GRANGE » 459.82.40 - 326.20.30

Traiteur-Noces-Banquets-Réceptions-Bufferets

VENTE DE FLEURS, PLANTES : Pépinières

Madame PERRIN

3, av. de Paris - 459.81.46

CARROSSIER - 459.82.70

CLAUDE VINCENT

Avenue de Paris

CHERBUIN - 459.87.04

Le Mesnil

ARTISAN ÉLECTRICIEN

OLIVEIRA - 459.79.43

Le Mesnil

PLOMBERIE ZINGUERIE

NION Blancheface - 459.93.52

L'Atelier de FRANÇOISE

TENTURE - AMEUBLEMENT - 459.82.87

Hameau de Bellanger

Fromagerie Ambulante

NAILLAT Simon Blancheface - 459.82.76

“LA GENTILHOMMIÈRE” - 459.61.61

Restaurant - Cadre champêtre - Parking

Bois de Villeneuve - Sermaise

PLOMBIER - 459.82.41

Jean MERCIER - Sermaise

ARTISANS MAÇONS

Alain SELLERIN - 459.92.48

Blancheface

SAPIENZA - 459.88.49

Sermaise

André MANENT - 459.82.05

Le Mesnil

Joël SELLERIN - 459.62.33

9, Place de l'Eglise - Sermaise

Pierre MEYER - tous travaux - 459.47.67

33, rue de l'Antiquin,

Corbreuse 91410 Dourdan

FERRONNERIE

“A LA FORGE D'ANTAN”

Guy LEFEBVRE - 459.92.50

Blancheface

Blacons-Rampes-Grilles-Lampadaires-

Appliques-Bougeoirs-Chandeliers etc...

Réparation - Restauration.

COMMERÇANTS AMBULANTS

VILLAGE de SERMAISE :

Boulangier : Tous les jours sauf
lundi - samedi

Boucher : MARDI - JEUDI matin -
VENDREDI
DIMANCHE matin
SAMEDI après-midi.

Chevaline : MARDI matin.

Poissonnier : MARDI-MERCREDI - JEUDI
matin.

Epicerie : MERCREDI matin
JEUDI après-midi
VENDREDI après-midi.

Charcuterie : MARDI - JEUDI - SAMEDI
matin

Légumes : MERCREDI matin.

**Beurre -
fromage :** VENDREDI après-midi.

Hameaux MESNIL- BLANCHEFACE

Boulangier : MARDI - MERCREDI -
VENDREDI -
DIMANCHE fin de matinée.

Boucher : MARDI - JEUDI
VENDREDI matin - SAMEDI
après-midi.
DIMANCHE sur commande.

Poissonnier : MERCREDI après-midi.

**Beurre-
fromage :** SAMEDI après-midi

Epicerie : MARDI après-midi
JEUDI soir.

Légumes : MERCREDI après-midi.

Hameaux de BELLANGER :

Boulangier : Tous les jours à midi sauf lundi.

Boucher : JEUDI - SAMEDI après-midi.

Chevaline : sur commande.

Epicerie : MERCREDI matin.

Hameau de MONDETOUR :

Boucher : MARDI - JEUDI
VENDREDI matin
SAMEDI soir

Boulangier : Tous les jours sauf
JEUDI - SAMEDI.

**Beurre-
fromage :** VENDREDI matin.

Hameau de MONTFLIX :

Boulangier : MARDI - JEUDI - SAMEDI.

Boucher : Sur commande :
MARDI - JEUDI - SAMEDI.

**Beurre-
Fromage :** VENDREDI après-midi.

Charcuterie : MERCREDI matin.

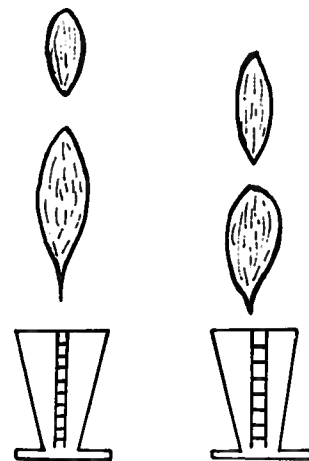
Nous vous rappelons qu'il est un devoir de donner son sang, afin de sauver de nombreuses vies humaines et que toutes les personnes de 18 à 60 ans sont cordialement invitées à la prochaine collecte.

EN MAIRIE DE 18 h à 19 h 30

Vendredi 15 février 1985

Lundi 22 juillet 1985

Mardi 5 novembre 1985

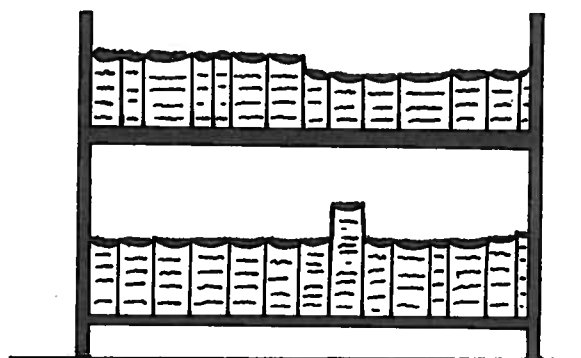


BIBLIOTHÈQUE

Nous vous rappelons qu'il existe une bibliothèque ouverte aux heures d'ouverture de la MAIRIE, où vous trouverez, de nombreux romans, des livres de voyage, des romans policiers, de la science-fiction, des traités d'économie politique, des livres d'histoire ancienne et contemporaine, des recueils de poésies, des livres d'art, la collection "Que sais-je ?" en grande partie, des encyclopédies pour enfants, et des livres d'enfants.

La somme de 0,50 F est perçue pour le prêt d'un livre enfant et celle de 1 F pour un livre adulte.

Prêt limité à 1 mois.



IL EST RAPPELÉ

**QUE LES TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE DE SERMAISE
SONT EN VENTE EN MAIRIE**

le SAMEDI de 10 h à 11 h 30 et seulement ce jour-là
merci d'en tenir compte !

AVIS !

**Photocopie immédiate à votre disposition
en mairie
1,00 F. la copie**

LA CAISSE D'ÉPARGNE D'ESSONNE-SUD

vient à votre porte...

AVEC SON CAR-SUCCURSALE N° II

le mardi,
Place de la Mairie à Sermaise
à 16 h 30



**OFFICE RELIGIEUX
messe le dimanche
jours de fête**

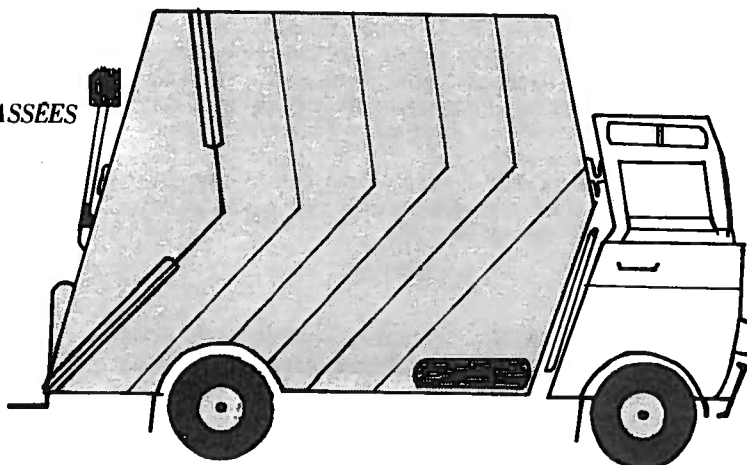
11 h

IL EST RAPPELÉ

**QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT RAMASSÉES
TOUS LES MARDI ET VENDREDI**

*sauf si ces mardi et vendredi sont fériés
(ramassage le lendemain)*

La collecte des ENCOMBRANTS se fait
3 fois par an



COMMENT OBTENIR...

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	- Indiquer date de naissance - Nom et prénoms - Pour mariage : l'indiquer + enveloppe timbrée	GRATUIT
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage + enveloppe timbrée	- Date de mariage - Nom et prénoms	GRATUIT
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	- Date du décès - Nom et prénoms + enveloppe timbrée	GRATUIT
Fiche d'état civil (remplace bulletins de naissance, mariage, décès et certificat de vie)	Mairie du domicile ou de la résidence	- Individuelle : livret de famille ou extrait de naissance - Familiale : livret de famille.	GRATUIT
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	- Deux photos, un timbre fiscal - Livret de famille ou extrait de naissance - Autorisation parentale pour mineur - Ancienne carte en cas de renouvellement	Tarif 84 (timbre fiscal) 105 F
Passeport	Mairie du domicile	- Deux photos, un timbre fiscal à 100 F - Livret de famille ou extrait de naissance - Carte d'identité - Autorisation parentale pour mineur - Passeport à renouveler le cas échéant.	Tarif 84 (timbre fiscal) 335 F
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage	- Date du mariage - Nom et prénoms - Date et lieu de naissance des enfants - P.V. déclaration de perte	GRATUIT
Extrait du casier judiciaire Bulletin n° 3	Ministère Justice Casier Judiciaire Nal 44079 Nantes	- Indiquer son état civil + enveloppe timbrée	GRATUIT
Certificat de nationalité	Grefe du Tribunal de Grande Instance du domicile	- Livret de famille ou pièce prouvant la nationalité française.	
Carte d'électeur	Mairie du domicile (inscription chaque année du 1 ^{er} septembre au 31 décembre)	- Avoir 18 ans - Livret de famille - Attestation de domicile - Etre domicilié depuis plus de six mois dans la commune.	GRATUIT

- Les timbres fiscaux sont à acheter dans un bureau de tabac.
- Pour obtenir rapidement un passeport ou une carte nationale d'identité, il est recommandé de ne pas déposer la demande pendant le mois qui précède les périodes de vacances scolaires.

RIVERAINS de la route de la Charpenterie, de la rue des Sources et de la route de Mondétour, il est dans votre intérêt de ne pas laisser en stationnement prolongé vos voitures et vos camions. La largeur de ces routes n'étant que de 4 mètres, le danger est réel aussi bien pour vous que pour vos enfants. Nous comptons sur votre compréhension et votre souci d'éviter des accidents qu'il vaut mieux prévoir que déplorer.

AVIS

Madame **THIBIERGE**, assistante sociale peut vous recevoir à la Mairie de Saint-Chéron, tous les jeudis de 14 h à 16 h 30. Tél. : 456.61.51.
Vous pouvez également lui laisser un message à son secrétariat à Dourdan : 14, av. de Paris. Tél. 459.89.69.

ASSISTANTE SOCIALE Caisse d'Allocations Familiales

Madame Masdoumier a été nommée sur notre circonscription Assistante de catégorie. Elle intervient ponctuellement pour des problèmes concernant la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame Masdoumier tient une permanence tous les mercredis après-midi, dans les locaux de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, 14 avenue de Paris à Dourdan.

Si ! vous pouvez AIDER LES HANDICAPES avec L'A.D.A.P.E.I. DE L'ESSONNE

Association Départementale d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

2, rue de Seine, 91000 EVRY - Tél. : 077-39-70
C.C.P. 31960 52 K La Source

pour créer et mettre en place :

- **des services familiaux :**
garde d'enfants, séjours de vacances, halte garderie, clubs de loisirs,
aide à domicile, activités sportives
- **des structures d'accueil :**
éducatives, de formation, de travail, d'hébergement, de soins, de vie,
- **des actions associatives :**
expositions conférences, débats, démarches administratives, animation,
entraide, tutelle des orphelins, groupes de réflexion

Afin que chaque famille de l'Essonne trouve sur place
ou au plus près ce dont elle a besoin pour l'aider.

PARENTS, AMIS, Organismes PHILANTROPIQUES
renseignez-vous
Notre but, notre action : « EPANOUIR »

Imprimé par A. PRADEAUX
119, route de Guisseray
91650 BREUILLET
Tél. (6) 458.42.49

Composé par RL COMPOSITION
Tél. (1) 580.62.04